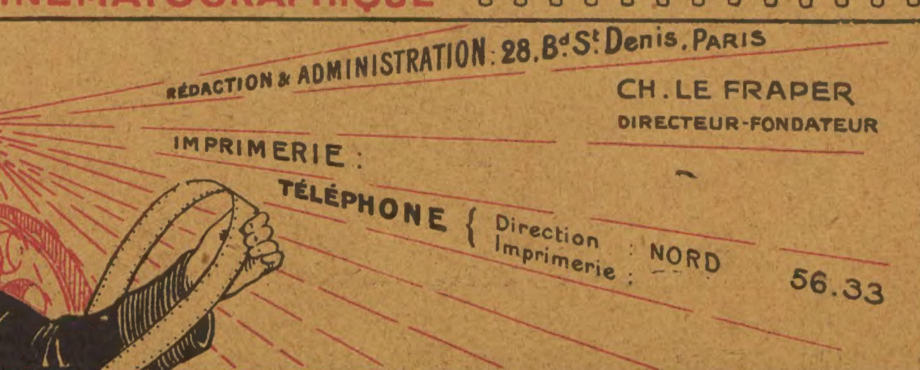
13e Année - N° 2 Le N° 1 fr. 50 : par poste : 1 fr. 65 13 Janvier 1923

Le Courrier

CINÉMATOGRAPHIQUE



Paolo Guglielmi 13

13e Année - N 2 Le Numéro : 1 fr. 50; par poste : 1 fr. 65 13 Janvier 1923

Le Courrier

CINÉMATOGRAPHIQUE

ORGANE HEBDOMADAIRE INDÉPENDANT DE LA CINÉMATOGRAPHIE
DES ARTS, SCIENCES ET INDUSTRIES QUI S'Y RATTACHENT

ABONNEMENTS :
FRANCE
Un an . . . . 25 fr.
ÉTRANGER
Un an . . . . 50 fr.

Directeur CH. LE FRAPER

Rédaction et Administration :
28, Boulevard Saint-Denis, PARIS (Xe)

TELEPHONE
Direction : NORD 56-33

L'ÉCRASEMENT

Par Charles Le FRAPER

« Les Journaux » :

M. de Lasteyrie, ministre des finances, a annoncé au président de la commission des finances son intention de déposer très prochainement, sur le bureau de la Chambre, un projet de 2 décimes additionnels tendant à augmenter de 20 % tous les impôts directs actuellement existants ; y compris la taxe de luxe et l'impôt sur le chiffre d'affaires, à l'exception toutefois de l'impôt sur les traitements et salaires.

Le Ministre des Finances a fait approuver ce projet au Conseil des Ministres tenu mardi 9 janvier.

La Commission des Finances se réunira d'urgence pour examiner ce projet sitôt qu'il aura été déposé sur le bureau de la Chambre, mais, dès maintenant, l'initiative du Ministre des Finances soulève, dans les couloirs, de très vives critiques...

Cette information nous parvient juste au moment où des controverses nouvelles s'élèvent à propos des différents projets de loi, dont on a bercé notre crédulité. Il serait superflu d'insister. Comment envisager, en effet, une détaxe du cinéma alors qu'il est nécessaire, pour boucler le budget, d'augmenter de 20 % les impôts existants. Quel admirable argument auront là les parlementaires hostiles aux différents projets qui ont été déposés à la Commission des Finances.

Déjà l'an dernier, il nous est arrivé semblable mésaventure à propos de la taxe de compensation sur les films importés. Le Ministre a appliqué la taxe nouvelle de 20 % *ad valorem*, mais n'a pas descendu d'un centime le taux des taxes sous lesquelles agonise notre industrie.

Il faut avouer que notre Ministre des Finances n'a pas beaucoup d'imagination. Lui manque-t-il quatre milliards pour boucler son budget..... maintenant que le bon billet « les boches paieront » ne prend plus, il n'hésite pas : Ce sont les contribuables français qui paieront dussent-ils tous en crever. Et les infortunés apprennent un beau matin, en lisant leur journal, que les impôts seront augmentés de vingt pour cent. Quel bonheur d'être français, quand on possède un Ministre des Finances, aussi prévenant.

Et dire qu'il ne se trouve pas un parlementaire pour lui suggérer un moyen infiniment plus pratique, non seulement de boucler son budget, mais de trouver des ressources nouvelles extrêmement importantes.

Rien de plus simple :

Il n'y a qu'à arrêter l'interminable émission des bons de la Défense Nationale qui coûtent au budget, chaque année, plus de dix milliards.

Si nous additionnons, en effet :

L'intérêt de 5 % au porteur ;

Les commissions multiples aux banques :

Le salaire de l'armée de fonctionnaires qui manœuvre ces milliards de papier ;

L'alimentation de la caisse noire qui paye les louanges et la publicité « *patriotique* » de nos grands journaux français ;

Nous arrivons à un pourcentage total de 10 % environ sur près de cent milliards de bons en circulation, soit dix milliards de débours. Que le Parlement veuille bien s'apercevoir de cela. Qu'il remplace tous les bons de la Défense par des billets de banque sans intérêts gagés sur la fortune publique et il économisera du coup « dix milliards » chaque année.

Mais il ne le fera pas. Il est prisonnier de la haute finance française qui commande en souveraine maîtresse. Jamais, en effet, les grandes banques ne consentiront à perdre les énormes bénéfices qu'elles font grâce à cette impéritie financière invraisemblable, car elles sont plus expertes que le Ministre des Finances. Elles encaissent, elles encaissent sans arrêt, des centaines de millions de bénéfices tandis que se ruine le pays à payer des impôts.

Nous pouvons donner comme renseignement officiel et certain qu'un parlementaire chargé par la commission des comptes définitifs de la Chambre, d'établir le compte exact des bons de la Défense Nationale émis par le trésor, n'a pu obtenir du Ministère des Finances le relevé rigoureux des bons remis au Crédit Lyonnais notamment et qu'il est impossible à cet établissement de faire connaître le nombre précis des bons qu'il a placés et de ceux qu'il détient encore pour être cédés à sa clientèle.

Or, le Crédit Lyonnais qui n'escompte pas un effet de commerce à découvert cette année, a pu réaliser sans le moindre effort, sans aucun aléa, deux milliards de bénéfice. De quelle manière? Mais tout simplement en convertissant ses dépôts en bons de la Défense. Le grand établissement de crédit du boulevard des Italiens qui paye chichement 1 1/2 pour cent aux comptes de dépôts à vue, en tire sans aucun risque, 4/50 0/0 par cette opération qui lui rapportait 5 0|0 l'an dernier, auxquels s'ajoutent les sommes importantes des commissions et agios de rigueur.

Or, il est aisé, en consultant le dernier bilan de cette société, de connaître le total des comptes de dépôts et de calculer le chiffre approximatif des bénéfices réalisés.

La vie chère, la crise du logement, l'état de marasme général dans lequel nous vivons, n'ont pas d'autres raisons. Les banques en effet, créés et mises au monde pour favoriser le commerce et l'industrie, non seulement ne les favorisent pas, mais brisent leurs efforts, en les privant de toutes leurs ressources financières.

Les prodigalités insensés de rêveurs ou de sociétés dirigés par des inconscients et des incapables, ont éloigné de nous, le capital. Nous faisons dans *Le Courrier*, implacablement la guerre à ces sortes de gens qui portent le plus grand préjudice à une corporation.

Nous continuerons jusqu'au bout... Nous dirons tout ce qu'il y a à dire sur ce sujet, avec d'autant plus d'énergie et d'indignation que la catastrophe nous semble plus imminente.

Si nous n'empêchons rien, du moins, nous aurons la satisfaction d'avoir donné à temps l'alerte et ce sera l'honneur du *Courrier*.

Mais les misères de notre corporation ne nous aveuglent pas au point de nous empêcher d'en analyser les causes extérieures

Si l'État français, au lieu de nous étrangler, comme il le fait, nous aidait tant soit peu, nous ne serions pas descendus à cet état de paralysie commerciale dans lequel nous nous traînons.

C'est pourquoi nous sortons du cadre habituel de de nos articles pour parler de cette question financière qui est la clef de voûte de toute la vie économique nationale. Au lieu d'imposer les contribuables français qui n'en peuvent plus, (et le Ministre le sait par les rapports de ses percepteurs), il faut le répéter, si nous consolidions les bons de la Défense Nationale, l'Etat économiserait dix milliards par an. Du coup les banques se trouveraient obligées de faire travailler leurs







L'AGENCE

GÉNÉRALE

CINÉMATOGRAPHIQUE

présentera prochainement

GONZAGUE

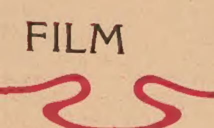
le gros Succès de PIERRE VEBER
réalisé par HENRI DIAMANT-BERGER

interprété par

MAURICE CHEVALIER

MARG-MORENO - NINA MYRAL - MARTINELLI - MARCEL VALLEE
MILTON - JANE MYRO - FLORELLE - PRÉ fils - STACQUET - MAUD RUBY

et PIERRETTE MADD



FILM



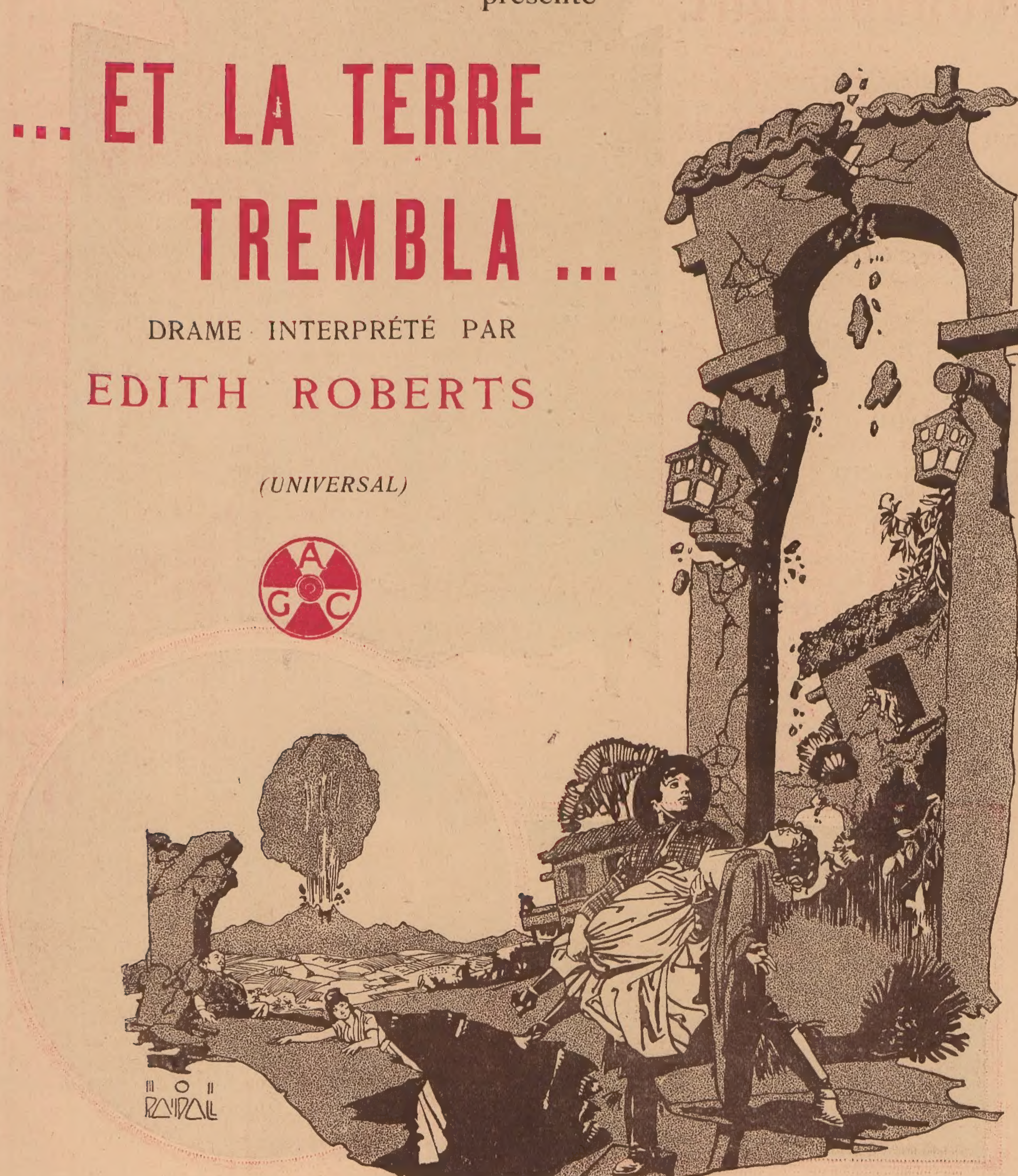
DIAMANT

LE FILM QUE TOUT LE MONDE RETIENT : **LA FAUTE DES AUTRES**



L'ANNÉE 1923 SERA

L'AGENCE GÉNÉRALE CINÉMATOGRAPHIQUE



VOICI DE L'HUMOUR BIEN FRANÇAIS!



réalisé par

Henri DIAMANT - BERGER

d'après l'œuvre de

Georges COURTELINE

interprété par

Pierrette MADD

Pierre de GUINGAND

Marcel VALLÉE

et

MARTINELLI

N'OUBLIEZ PAS, POUR LE 2 FÉVRIER

LE BONHEUR CONJUGAL et GACHUCHA, FILLE BASQUE

capitaux. Les sommes énormes immobilisées aujourd'hui et par conséquent improductives reviendraient au commerce et à l'industrie qui y puiseraient de nouvelles forces vitales.

Qu'on ne nous parle pas d'inflation fiduciaire. Le bon de la Défense n'est en somme qu'un billet de banque d'occasion déprécié, que son émetteur place à perte, dans le public.

Or, il semble de mauvaise politique financière, d'emprunter perpétuellement pour combler le déficit creusé dans le budget de l'État par l'émission de ces papiers.

Nous ne sommes plus en guerre que diable ! Il serait peut-être bon de s'en pénétrer. Après avoir vaincu militairement le boche, ne lui laissons pas réaliser une victoire économique par une politique financière imbécile ou criminelle.

Charles LE FRAPER.

N. B. — Pour calmer l'émoi soulevé par le film *La Roue* dans le monde des travailleurs de chemins de fer, la direction de Pathé-Consortium-Cinéma, qui n'a, paraît-il, pas répondu à la demande des groupements de cette corporation, d'assister à la projection du film avant sa sortie en public, aurait écrit au *Journal du Peuple*, pour le prier, dans ses colonnes, d'insérer un article en faveur de ce film.

Pourquoi cette pression ? Et ne serait-il pas plus simple — et plus logique — d'accéder à la très juste demande des travailleurs des chemins de fer. Puisque, d'après Pathé-Consortium, *La Roue* n'a rien de subversif qui puisse froisser cette honorable corporation, pourquoi ne pas présenter ce film à ses délégués selon leur désir ? La question serait immédiatement résolue...

C. L.

Syndicat National de l'Exploitation Cinématographique

Extrait du Procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration du 9 janvier 1923

Le Conseil d'Administration s'est réuni, le mardi 9 janvier, sous la présidence de M. Delaune, président.

Etaient présents : MM. Blondeau, Delaune, Hanhart, Hirel, Lesbros, Lussiez, Marchal, Rigaud, Rousseau, Saverne, Sourceau.

Absents excusés : MM. Achalme, Meillat.

Le président donne lecture de la correspondance échangée avec le Syndicat Français, au sujet de la caisse de défense ; le Conseil approuve son attitude et décide que tant que les modalités de direction et de gestion de ladite caisse n'auront pas été définitivement arrêtées, il ne pourra être question de conseiller aux syndiqués un versement quelconque.

Le président rend compte de la question des taxes. La Commission des Finances a abandonné la proposition Taurines et incorporé dans la Loi des Finances le projet élaboré par l'administration.

M. Delaune a vu, à ce sujet, M. Taurines qui lui a dit que la décision de la Commission des Finances ouvrait la porte à la discussion et qu'ainsi il pourrait faire intervenir sa proposition avant le vote complet du budget. M. Taurines a communiqué à M. Delaune le texte intercalé dans la Loi des Finances par la Commission, se résumant ainsi :

Maintien des taxes actuelles ; toutefois l'exploitant qui pourrait, à la fin de chaque mois, justifier avoir passé 25 0/0 de films français, verrait les taux réduits à ceux proposés par l'Administration, c'est-à-dire :

6 o/o jusqu'à 10.000 fr. de recettes brutes mensuelles.
10 o/o pour les recettes comprises entre 10.001 et 30.000.
15 o/o — — — 30.001 et 75.000.
20 o/o — — — 75.001 et 150.000.
25 o/o — — — au-dessus de 150.000.

Le Conseil déclare ne pouvoir accepter une proposition de loi qui serait aussi désastreuse pour la petite et moyenne exploitation que la proposition de loi Bokanowski et vote à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

Le Conseil d'Administration du Syndicat National, après avoir pris connaissance des modifications proposées par la Commission des Finances de la Chambre à l'article 92 de la Loi du 25 juin 1920 et après en avoir discuté les termes, déclare que cette nouvelle proposition serait une entrave à la liberté commerciale et une atteinte au droit de tout citoyen d'exercer librement sa profession; que cette loi apporterait une nouvelle ingérence de l'administration dans une exploitation déjà trop contrôlée;

D'autre part, sans rechercher si le mode de détaxe favorisant le film français n'équivaudrait pas en fait à la réapparition inattendue de la surtaxe sur les films étrangers prévue par M. Bokanowski, surtaxe contraire aux conventions douanière et si, en tout cas, il ne donnerait pas lieu à de dangereuses représailles de la part des autres nations, on peut soutenir que cette détaxe est inutile, nuisible et qu'elle serait d'une application inique.

Elle est inutile, car il est de l'intérêt évident de tous les directeurs de Cinémas, de passer de bons films français, qui plaisent davantage au public, parce que reflétant nos mœurs et notre mentalité. D'autre part, le film français se trouve suffisamment protégé par la taxe *ad valorem* instituée par le décret du 21 octobre 1921. On peut se demander, d'ailleurs, s'il convient de favoriser à l'excès par des mesures protectionnistes une industrie qui touche à l'art sur tant de points et si la concurrence en matière artistique n'engendre pas des œuvres plus fortes et plus complètes. Et si l'on détaxait l'Opéra et la Comédie-Française, leur imposerait-t-on les taxes anciennes quand *Lohengrin* ou *Hamlet* seraient à l'affiche?

Enfin, et c'est là le plus grave, les gros établissements profiteraient de la détaxe prévue tandis que petits et moyens cinémas acquitteraient toujours les taxes accablantes actuelles.

Il est aisé de le démontrer.

La production française n'atteignant pas 20 0/0 du métrage total présenté, il est donc certain que la détaxe jouera peu souvent et en raison de la concurrence, pour quelques cinémas privilégiés seulement. Pour en profiter les directeurs vont se livrer à une surenchère acharnée en vue de s'assurer les films français; dans cette lutte commerciale, la victoire doit inéluctablement revenir au bloc compact des gros établissements. Les petits et moyens cinémas devront, ou passer les mêmes films plusieurs semaines après leurs gros rivaux et, dans ce cas, ils perdront leur clientèle, ou prendre le film étranger au grand plaisir des agents du fisc.

D'autre part, certains établissements, malgré leur désir, ne peuvent que difficilement passer du film français, de nombreuses maisons d'édition française ayant par contrat accordé le monopole de leur production à certains établissements, à l'exclusion des autres.

On aboutirait donc à ce singulier résultat, que la majorité des petits et moyens cinémas n'acquitteraient jamais moins de 10 0/0 sur leur minime recette cependant que les grandes salles commenceraient par le palier de 6 0/0 pour une recette équivalente; résultat qui serait singulièrement paradoxal et inique.

Et même en allant plus loin et en supposant que la production nationale soit suffisante pour alimenter de films différents les écrans concurrents (et pour cela il faudrait qu'elle atteigne un minimum de 50 % du métrage présenté par les loueurs), c'est-à-dire en nous plaçant dans l'hypothèse favorable où les petits et moyens cinémas profiteraient de la détaxe comme leurs énormes voisins, on peut prétendre que le projet de la Commission n'apporterait qu'un secours dérisoire à la petite et moyenne exploitation.

Un seul exemple, un cinéma faisant 18.000 francs de recettes mensuelles paie actuellement taxe et droit des pauvres, 3.000 francs; avec le projet de la Commission il paiera 2.713 francs, c'est-à-dire qu'il réalisera une économie de 287 francs par mois !!! détaxe absolument ridicule et bien insuffisante pour améliorer sa situation.

D'autre part, c'est un trompe l'œil de prétendre comme le fait M. Dariac dans un interview, que ce sont les gros établissements qui compenseront le dégrèvement prévu à la base pour les petits établissements, car en reportant le dernier palier

de 100.000 à 150.000 francs de recettes mensuelles, 3 établissements seulement, sur les 2.300 existants, seraient touchés par ce palier de 25 % et ce dans les derniers jours du mois, à savoir :

Le Gaumont-Palace vers le 17 du mois avec une recette annuelle de 3.666.000 francs

Marivaux vers le 24 du mois avec une recette annuelle de 2.456.000 francs.

Lutetia vers le 29 du mois avec une recette annuelle de 1.903.000 francs.

En conséquence, le Conseil déclare ne pouvoir accepter une proposition de loi qui n'apporterait aucun avantage appréciable à la petite et à la moyenne exploitation à qui seul le palier de 4 % à la base, contenu dans la proposition Taurines peut apporter un dégrèvement acceptable et que d'ailleurs l'objection élevée à ce sujet par l'administration, prétendant que ce taux soulèverait les protestations du « Théâtre » faisant partie du groupe interparlementaire de défense du spectacle, sont d'accord avec le cinéma pour en réclamer l'adoption.

Pour ces motifs : Donne mandat à son Président d'intervenir auprés du groupe interparlementaire dont il fait partie, pour qu'aucune modification ne soit apportée au minimum des légitimes revendications de l'exploitation cinématographique concrétisées dans la proposition Taurines.

Renouvelle sa confiance à M. Taurines, et compte sur son énergie pour, lors de la discussion de la loi de finances, faire adopter sa proposition par la Chambre.

Le Conseil, en présence de la situation, décide de réunir d'urgence l'Assemblée Générale et fixe cette réunion au Mardi 16 Janvier.

Pour le « Syndicat National de l'Exploitation Cinématographique »,

Le Président,

P. Delaune.

Le Pour et le Contre

Consultés, nos lecteurs de province se hâtent de répondre.

M. A. Rouquié, directeur propriétaire du Familia-Cinéma de Guingamp se déclare partisan du film en épisodes.

Il nous écrit :

Guingamp, le 10 janvier 1923.

J'approuve nettement votre campagne du « Pour ou du contre » concernant les films en épisodes, et je trouve surtout inadmissible qu'un petit groupe de directeurs de cinémas, ou plutôt le Comité du Syndicat Français des Directeurs de Cinémas ?? ait voté la résolution demandant aux éditeurs la suppression des susdits sans même consulter la Province. Il faudrait tout de même savoir si ce Comité représente l'avis unanime de tous les exploitants ?

Quant à moi, je suis partisan du bon film en épisodes, ce dernier tient la clientèle et facilite de ce fait l'exploitation. A. Rouquié.

M. Juste, directeur du Palace et Eden-Cinéma réunis, à Moulins (Allier), est également pour le film en épisodes.

Il écrit :

Moulins, le 8 janvier 1923.

« En réponse à votre demande : Etes-vous partisan du film en épisodes.

Je réponds, oui !

Mais à cette condition, qu'un film en série ne dépasse pas cinq épisodes.

J'ai du reste constaté que dans les « sérials » de 10 épisodes et plus, des incidents divers, qui n'ont rien à voir avec l'action, constituent un délayage au dessous de tout, dont le but est flagrant, faire du métrage que nous payons très cher.

Donc, 5 épisodes pas plus. » A. Juste.

Si nous en reparlions.....

J'ai suivi, avec le plus vif intérêt, l'enquête menée par le *Courrier Cinématographique*, enquête relative à l'introduction de la publicité dans certains films et, plus particulièrement, dans les documentaires et les actualités. Le résultat de cette enquête a confirmé mes dires.... d'il y a longtemps déjà! J'écrivais, en 1919, dans les colonnes de mon journal *Ciné-Commercial* dont je tentais alors une timide reprise : «Je signalerai aux exploitants le danger que peut présenter, pour eux, la publicité par l'écran : pour le moment je me contente de reconnaître qu'elle est un moyen d'arriver au film commercial. » Quatre ans se sont écoulés; le film publicitaire a à peu près vécu et la bande commerciale, en France, tout au moins, n'est pas sortie. Aucun essai, aucune tentative. Sortira-t-elle un jour? Je ne le crois plus. Son utilité, hier indiscutable, peut-être aujourd'hui contestée; demain cette idée, qui fût pourtant bonne, ira rejoindre les vieilles lunes : on n'en parlera plus. Avec le temps le progrès marche, d'autres moyens de publicité, d'autres procédés commerciaux remplacent le film et cèderont, nécessairement, à leur tour, la place à d'autres moyens, à d'autres procédés ; il ne peut, en cet ordre de choses, y avoir de formules définitives.

Regrettons, toutefois, que l'on n'ait pas voulu comprendre l'immense service que la bande commerciale pouvait rendre à nos exportateurs. Point n'est nécessaire de sortir de l'Ecole des Mines pour ne pas ignorer que nous sommes, dans le monde entier, les grands fournisseurs des divers objets de luxe. Nos modes sont prisées partout. Pourquoi? Parce que notre supériorité dans cette branche est incontestable et n'a jamais été discutée, inutilement, du reste, que par ceux qui pouvaient avoir intérêt à la nier. Point, non plus, n'est besoin d'être grand clerc pour comprendre qu'il y avait là un terrain facile à exploiter, et ce qui n'eût rien gâté : productif. Il faut déclarer, pour cette dernière raison, que personne n'ait voulu comprendre l'importance de la bande commerciale; de cette bonne bande commerciale qui pouvait, très certainement, venir au secours de son aînée : la bande artistique. Reconnaissons-le : ce secours n'était pas à dédaigner, l'Art Muet, en France, a beaucoup plus besoin de gros sous que de conseils.

La publicité est l'âme du commerce, a dit Tristan Bernard, à moins que ce ne soit Dufayel. En portant au loin et partout la justification de notre renommée, le film commercial pouvait faire bonne et utile besogne. Il eût été un sûr et puissant moyen de propagande. Il est donc regrettable, je le répète encore une fois, qu'au nom de je ne sais quelle pitoyable incurie, qu'au nom de je ne sais quelle sacro-sainte routine la bande commerciale, industrielle, touristique eût été impitoyablement rayée de notre production.

Ne confondons pas! Le film commercial est une chose, le film de publicité une autre chose. Le premier ne doit pas servir de truchement pour vanter, en nos salles de spectacle, les mérites du quinquina « Machin », ou chanter en strophes lumineuses le los des bicyclettes « Chose ». Il y a, entre les deux bandes, un large et profond fossé, dans lequel ont culbuté, sans espoir d'en sortir jamais, les documentaires et films d'actualités à tendance publicitaire, pauvres irresponsables à qui l'on a voulu faire jouer un rôle auquels ils n'étaient pas destinés.

Cette chute lamentable était, du reste, à prévoir, en vertu de cette absolue vérité : le spectateur ne paie pas très cher une place au cinéma pour y voir de la publicité.

— Mais, me direz-vous, vous achetez bien au prix fort le programme. En ce dernier la publicité ne tient-elle pas plus de place que les renseignements relatifs au spectacle pour lequel il a été

établi? Et d'un. Deuxio, comme disait mon ancien adjudant, le rideau de la plupart des théâtres, concerts, music halls, n'est-il pas du haut en bas, couvert d'annonces?

— Votre raisonnement, pour juste qu'il paraisse, ne résiste pas à la réflexion. L'acquisition du programme est purement facultative et, si mes moyens me permettent ce luxe complémentaire, je puis me dispenser de lire la publicité, m'en tenir aux seuls renseignements qu'il renferme. Le rideau, lui, n'apparaît qu'avant la représentation ou pendant les entr'actes; c'est-à-dire ne fait pas partie du spectacle. Je ne suis pas forcé de le regarder et n'ai, conséquemment, rien à réclamer; il n'en est pas de même de l'annonce, introduite frauduleusement dans une bande. Cette manière de faire constitue un véritable petit abus de confiance dont est victime le « cochon de payant ».

Voyons ce que vaut le film, au point de vue publicitaire. Un vieil axiome dit : « Qu'il vaut mieux qu'une réclame soit vue cent fois par la même personne, qu'une seule fois par cent personnes différentes. » Vérité absolue, traduite merveilleusement par la phrase fameuse. « Enfoncez-vous bien cette idée dans la tête! »

Incontestablement et, n'en déplaise aux intéressés, le film annoncier, tout au moins, tel qu'il est actuellement conçu et présenté, ne remplit pas ce but; il s'en faut.... Des explications? Boum! Voilà, une bande réclame passée simultanément dans un grand nombre d'établissements sera vue par une quantité de dix millions de personnes; mais doit, sous peine de lasser le public, disparaître avec le programme au cours duquel elle a été présentée. Il faut bien, en effet, reconnaître que, sauf pour quelques grandes exploitations présentant en exclusivité le même film pendant plusieurs semaines, pour les cinémas d'une importance moyenne ce sont, presque toujours, les mêmes spectateurs qui, chaque semaine, viennent occuper les mêmes fauteuils. Chez ceux-ci, la projection des mêmes films annonciers amènerait une fatigue certaine et rapide qui donnerait lieu à des protestations. Pour eux, la variété et le changement s'imposent, d'où impossibilité de satisfaire à cette nécessité : « Pour être productive, la publicité doit être obsédante! »....

... Je sais, par avance, la nouvelle objection que vous m'allez faire : « Depuis trois ans, me direz-vous, ce sont toujours les mêmes maisons qui font de la publicité à l'écran. Conséquemment (entendu, monsieur le brigadier) avec des bandes nouvelles le public voit toujours la même réclame; il s'enfonce l'idée dans la tête. C'est beau, mais ceci prouve que la bande publicitaire n'a pu intéresser qu'un très petit nombre de firmes, pour lesquelles elle ne constitue pas un moyen mais complète une publicité pour les besoins de laquelle ces maisons disposent d'un très gros budget.

Résumons : Le film artistique subit, en France, une crise due à de multiples raisons sur la nature desquelles il ne m'est pas permis, aujourd'hui, d'insister. Des crédits vont être accordés au film agricole — ce film agricole pour lequel j'ai tant lutté (n'est-ce pas, monsieur Ricard?) Le film scolaire qui possède maintenant son journal s'impose et de nombreuses écoles ont des appareils de projection.

Reste le film commercial qui, bien entendu, doit être en même temps industriel et touristique. Sortira-t-il un jour? Je ne le crois pas et, je le répète, son heure me semble passée. Peut-on dire, à son sujet, qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire? Il est toujours permis de l'espérer. Maintenant que le film passe à domicile, il y aura peut-être là un moyen. En tous les cas, le ciné permettra la projection, à demeure, de la publicité,.. de cette bonne publicité, indispensable au commerce, laquelle sera d'autant plus rapide et d'autant plus fertile qn'elle empruntera le moyen le plus moderne.

R. FREYTAG.

La Misère du Cinéma

A Strasbourg, le grand Cinéma de l'Eden (1.500 places) a capitulé. Les taxes ont abattu son écran. Aujourd'hui la salle a été transformée, on y donne des représentations théâtrales.

***

Le Cinéma Madelon (240 places) est fermé depuis près d'une année.

Suggestion

Un de nos lecteurs nous adresse la lettre suivante :

Si vous faisiez le recensement des Cinémas qui ont dû, depuis un an, réduire leur orchestre de 5 à 3 musiciens et de 3 à un unique piano, vous pourriez ajouter un autre document impressionnant à celui que vous annoncez en préparation pour les parlementaires dans votre numéro du 30 écoulé.

Pour ma part, j'ai fait cette réduction et je n'ai plus qu'une pianiste au lieu de trois exécutants.

Signé : CAPOIS,
Directeur-propriétaire
du Grand Café Cinéma
Orléans.

Certes ! la suggestion de M. Capois est de celle qu'on doit prendre en considération. Nous la soumettons à nos lecteurs, Qu'ils nous documentent. Trop de discours ont été prononcés. Il faut maintenant, si nous ne voulons pas périr, plaider notre cause en apportant des arguments.

Ceux qui capitulent

M. Gustave Doncker, Directeur du Cinéma Pathé à Rosendael (Nord), nous écrit :

Ne m'envoyez plus Le Courrier Cinématographique. *Il n'y a plus moyen de continuer en raison de la crise et des fameuses taxes ?...*

Mais si vous me perdez, restent les patronages, qui sont, eux, exonérés de tous impôts.

Vive la République et sa devise : Liberté, Egalité, Fraternité.

Signé : GUSTAVE DONKER.

Amis lecteurs, faites comme M. Gustave Donker. Signalez-nous toutes les fermetures de cinémas auxquelles vous assistez, nous les signalerons à qui de droit. Il faut apporter au Parlement la preuve que notre industrie est à l'agonie.

Les 33 0/0

Diverses personnalités du monde cinématographique se sont réunies jeudi au Palais des Fêtes et ont échangé des vues sur les moyens à employer pour arriver à intercaler un minimum de 33 0/0 de films français dans les programmes.

Aucune solution pratique n'ayant été proposée ces messieurs décidèrent de conserver le contact et qu'une prochaine réunion serait tenue le 9 décembre.

Assistaient à la réunion du 4 décembre :

MM. Michel Carré, Brézillon, Costil, Nalpas, Delac, Chataignier, Boudrioz, Bourgeois, Tallier, Doublon, Morel, Clavers, Florat, Paulmier, Hervil, Schutz, etc., etc.

A notre avis, un des meilleurs moyens serait tout d'abord d'obtenir un adoucissement au sort des cinémas. Ceux-ci feraient de meilleures affaires, se multiplieraient au lieu de diminuer en nombre. On pourrait alors rechercher le moyen de décider les directeurs à prendre du film français parce qu'il y en aurait sur le marché, du moment qu'on pourrait amortir notre production sans exiger des cinémas des prix fabuleux. Hors cela, point de salut.

Les Directeurs en sont à la période du sauve-qui-peut, c'est-à-dire des compressions en tous pour pouvoir boucler.

Le plus grand nombre donne la préférence aux films les moins coûteux, sans se préoccuper de leur nationalité.

Serait-ce un enterrement de 1re classe?

La Commission des finances n'a pas jugé à propos d'insérer le projet Taurines dans la loi de finances.

M. Dariac, président de la Commission des finances, confirme la nouvelle en ces termes à notre confrère Phélip qui nous rapporte, dans la Cinématographie française, cet intéressant entretien :

« Après une assez longue discussion, nous avons été à peu près unanimes à reconnaître qu'il valait mieux être sûrs d'obtenir, pour le cinéma, un dégrèvement quelconque, fût-il minime, que de ne rien obtenir du tout. Si le projet Taurines eût été incorporé intégralement à la Loi des Finances, nous fussions entrés en conflit avec le Ministre, et qui dit conflit dit bataille, avec toutes les éventualités qui en peuvent résulter. Succès peut-être; peut-être aussi défaite.

« Au lieu de nous opposer directement à M. de Lasteyrie, nous avons préféré prendre le biais suivant :

« Nous avons incorporé dans la Loi des Finances la proposition que le Ministre lui-même nous avait suggérée au mois de juin dernier, c'est-à-dire un abaissement à 6 0/0 des droits sur le cinéma dont les recettes ne dépassent pas 10.000 fr. par mois, et un relèvement à 25 0/0 des droits sur les cinémas dont les recettes dépassent 150.000 fr. par mois.

« Les tarifs mis en pratique seraient donc les suivants :

« 6 0/0 jusqu'à 10.000 francs de recette mensuelle;

« 10 0/0 de 10.001 à 3.000 francs de recette mensuelle;

« 15 0/0 de 30.001 à 75.000 francs de recette mensuelle;

« 20 0/0 de 85.001 à 150.000 francs de recette mensuelle;

« 25 0/0 pour les sommes dépassant 150.000 fr.

« Cette dernière majoration est destinée à compenser le déficit qu'entraînera la détaxation des premiers établissements. Est-ce à dire que notre projet sera voté tel quel par la Chambre? Nous n'en savons rien. Personnellement, je suis persuadé que de nombreux amendements verront le jour au cours de la discussion : en tout cas, ce que nous avons proposé est un minimum que le cinéma est à peu près sûr d'obtenir, le Gouvernement ne pouvant s'opposer à un projet sugggéré par lui. »

« N'a-t-il pas été question des cinémas des régions libérées?

« Pas du tout, nous n'avons inséré dans la loi des Finances que ces deux dispositions. Sans doute, beaucoup d'exploitants cinématographiques vont se plaindre, mais je crois que nous avons agi beaucoup plus sagement en nous contentant de ce premier pas, qu'en voulant marcher trop vite. Rappelez-vous la désastreuse expérience que le cinéma a faite au moment de la présentation du projet Bokanowski. Tout a échoué à ce moment-là à cause de l'intransigeance de quelques-uns; nous n'avons pas voulu recommencer la même erreur. Une fois que le cinéma aura conquis une première position, il nous sera d'autant plus facile de continuer sa marche en avant vers un dégrèvement plus important. »

GASTON PHELIP.

Serait-ce un enterrement de première classe? Nous le craignons. Heureusement qu'il nous reste la fermeture des établissements fixée au 15 février. Malheureusement.... là aussi nous aurons un enterrement, un second enterrement de première classe.

C. C.

Lettre d'Amérique

Notre collaborateur M. Monfils, vient de recevoir de son correspondant de New-York, la lettre suivante qu'il se fait un plaisir de nous communiquer.

Mon cher ami,

Il y a bien longtemps que je ne vous ai promené dans les salles de projection de New-York. Laissez-vous entraîner quelque peu aujourd'hui et faisons ensemble une longue tournée. Je vous donnerai, si vous voulez bien l'entendre, mon opinion sur les films présentés actuellement.

Entrons d'abord au Rivoli où l'on donne *The Ghost Breaker*. Malgré une brillante interprétation qui comprend Wallace Reid et Lila Lee, ce film compte trop de scènes inutiles et ennuyeuses. Il semble que le directeur se soit attaché aux détails du scénario, ce qui lui a empêché d'accentuer comme il convenait le fond de l'histoire. Il y a quelques passages comiques qui empêchent le spectateur de s'endormir complètement. J'ai vu cependant, Wallace Reid et ses compagnons, faire beaucoup mieux avec d'autres directeurs. Dans l'ensemble un film passable, dont certaines parties intéressent et amusent.

(A l'heure où j'écris, le pauvre Wallace Reid est agonisant).

Le Strand vient de passer *Tess of the Storm County*.

Quand Mary Pickford paraît à l'écran, les spectateurs montrent par leur enthousiasme qu'elle mérite bien son surnom d' « America's Sweetheart », ou d'enfant chérie de l'Amérique.

Le succès de ce film dépend uniquement du jeu de la blonde petite artiste. Le scénario n'est qu'un mélodrame compliqué, invraisemblable, rempli de sentimentalité artificielle avec quelques longueurs. Il faut Mary Pickford pour lui donner de la vie et le rendre tolérable. Car Mary ne se contente pas de s'exhiber, comme certaines de jolies étoiles de l'écran américain. Elle se dépense, elle joue, et si à certains moments elle est comique, le reste du temps, elle est vraie. Le directeur John S. Robertson, contribue largement, lui aussi, à faire d'une histoire parfois puérile, un spectacle que le sourire et la grâce de Mme Fairbanks rendent attrayant.

The Eternel Flame, d'après la duchesse de Langeais, par Balzac, est au Plaza. C'est une histoire humaine et presque vraisemblable qui a permis de faire un joli film, mis en scène avec tout le luxe et la perfection technique dont seuls les Américains sont capables, du moins actuellement. Miss Norma Talmadge semble avoir trouvé là un des meilleurs rôles de sa carrière, pourtant chargée en triomphes. Mais comment le directeur peut-il faire remarier une femme, fut-elle duchesse, sans avoir fait disparaître son mari?

Monte-Christo passe un peu partout. L'œuvre de Dumas, filmée par la Fox-Film, me paraît être une de celles qui permettent les plus merveilleuses réalisations à l'écran. Si les amateurs de réalisme peuvent trouver matière à de grosses critiques, les spectateurs qui ne demandent à l'art cinégraphique qu'un enchantement des yeux, ont tout lieu d'être satisfaits de cette production. Décors luxueux, reconstitutions remarquables, interprétation de premier ordre, tout concours à tenir l'attention en éveil. Et puis, Miss Estelle Taylor est si jolie, qu'en la contemplant on ne voit pas les petites lacunes qu'il peut y avoir par-ci, par-là.

Lorna Doone (Strand). — Comme toutes les œuvres de Maurice Tourneur, ce film abonde en aventures poignantes, dramatiques et... terriblement compliquées. Ici, l'histoire se passe en Grande-Bretagne, et les reconstitutions de la vieille Angleterre sont assez réussies. La photographie est excellente et le jeu des interprètes presque toujours sobre et naturel; on les sent dans une main de maître. Ce film plaira beaucoup, j'en suis sûr, aux personnes avides d'émotion.

Le Prisonnier de Zenda fait actuellement le tour de New-York. Quand Rex Ingram se met au travail, on est toujours en droit d'espérer qu'il produira une belle œuvre. Ce directeur a le sens des nuances et des réalités, et sait remarquablement bien choisir ses interprètes. Ce film, qui appartient à la classe internationale, connaîtra un gros succès mondial, si j'en juge par l'accueil qu'il a reçu de la part du public américain. Il y a



MAX LINDER

DANS SON CHEF-D'ŒUVRE D'HUMOUR

L'ÉTROIT MOUSQUETAIRE

OU

VINGT ANS AVANT

SORTIE EN EXCLUSIVITÉ

au Cinéma **MAX LINDER** le 9 Février

LES ARTISTES ASSOCIÉS (Sté Anme)
Siège Social : 25 Rue de la Paix Paris
REPRÉSENTANTS EXCLUSIFS DE
MARY PICKFORD - CHARLIE CHAPLIN UNITED ARTISTS DOUGLAS FAIRBANKS - D.W. GRIFFITH.
AGENCES :
PARIS : 10 – RUE D'AGUESSEAU Téléphone : ELYSÉE : 56-34.
MARSEILLE – LYON – LILLE – ALGER.

du sentiment, de la haine, de l'amour et l'émotion ne se ralentit pas un seul instant. De plus, l'interprétation est excellente et fait oublier les quelques invraisemblances du scénario.

Je vous parlerai la prochaine fois de *Robin Hood*, qui semble battre tous les records d'attraction et de recette.

Maintenant, je tiens à vous dire que la production étrangère semble complètement disparue des écrans américains. J'ai bien entendu dire que quelques films allemands avaient été vendus aux Etats-Unis, mais je crois qu'on les garde en réserve. Depuis *L'Atlantide*, **on n'a pas vu un « seul » film français**. Par contre, il semble que les Américains font largement appel à notre littérature pour l'adapter à l'écran. Ils y réussissent d'ailleurs « richement ».

H. C.

P. C. C. LOUIS MONFILS.

Mesure opportune

Une salle de projection vient d'être ouverte aux Magasins généraux de la douane, 11 *bis*, rue de la Douane, Paris, où les acheteurs auront la faculté de projeter les films étrangers qu'ils se proposent d'introduire en France.

Et ceci évitera le grave inconvénient dont se plaignaient journellement nombre d'importateurs de films qui étaient obligés d'acquitter les droits de douane d'un film avant d'en prendre livraison et neuf fois sur dix sans l'avoir vu.

Le régime nouveau des « bons d'ouverture » est infiniment plus pratique. Il suffira en effet pour « visionner » un film entreposé à la douane de se munir d'un bordereau à la chambre syndicale.

A la projection l'acheteur décidera :

S'il prend le film, il en acquittera les droits sur l'heure ; s'il ne le prend pas, le film sera entreposé à nouveau jusqu'au moment où un nouvel acquéreur en demandera l'exhumation.

Les droits à payer sur la projection sont insignifiants. Ils évitent en tous cas nombre d'ennuis aux acheteurs de films, suppriment une partie de leurs risques commerciaux.

L'aménagement des locaux a été faite par M. Lambert. ingénieur attaché à la direction des magasins généraux ; l'installation de la cabine et projecteurs par M. Elmer, chef des services techniques de la maison Gaumont.

Pour le Cinéma Agricole

Le duc d'Audiffret-Pasquier vient de rédiger un rapport au nom de la Commission d'Agriculture chargée d'examiner le projet de loi autorisant un prélèvement de 500.000 francs sur les fonds du pari mutuel, attribués aux établissements d'enseignement agricole en vue de l'installation d'appareils cinématographiques de vulgarisation dans les écoles et dans les communes rurales.

Voici l' « exposé des motifs » :

Votre rapporteur doit-il vous rappeler les immenses avantages que permettrait l'attribution d'une large subvention pour le cinéma dans les campagnes ?

Le cinématographe est un merveilleux instrument de vulgarisation, d'éducation et de recherches scientifiques.

Il est attrayant et « l'homme de la terre, qui avant tout est un visuel, fera, à n'en pas douter, un accueil empressé à un genre d'information et d'enseignement dans lequel il est fait tant d'honneur à ses qualités d'observation »...

« ... Pour intensifier le rendement des produits, il faut intensifier le rendement des producteurs, et cela en les instruisant mieux et davantage et aussi en intensifiant leur joie de vivre, le goût pour leur profession... » (1).

Combien de fois n'avons-nous pas déploré le lamentable exode des campagnes vers les villes ? Combien de fois n'avons-nous pas cherché les moyens de retenir l'homme des champs à la terre ? Or, « l'écran viendra non seulement l'instruire, mais encore l'amuser en lui apportant de l'émotion et du rire, propres à chasser cette mélancolie qu'engendre bien souvent une existence isolée et par trop monotone ».

Le recrutement des élèves de nos écoles d'agriculture, très insuffisamment fréquentées, serait, à n'en pas douter, à faciliter par la protection dans les villages des nouveaux procédés d'agriculture qui, après avoir suscité l'admiration, incitent les jeunes gens à les employer pour le plus grand profit de la nation entière.

La conférence, illustrée cinématographiquement, c'est la science à la portée de tous. Plus rapidement que le livre et combien plus claire-

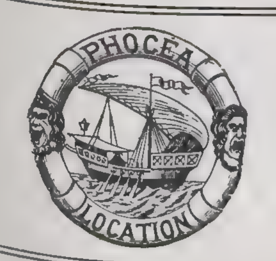
(1) Communication de M. P. Drouard, ingénieur agronome à l'Académie d'Agriculture de France, le 29 novembre 1922.

Un superbe film dont les péripéties se déroulent dans les sites pittoresques
:: du maquis ::

Scénario
et
Mise en Scène
de
MM. BARLATIER
et
G. MOURRU de LACOTTE

LAURÉA-FILM

AMES CORSES



CINÉMATOGRAPHES
8, rue de la Michodière
PARIS

PHOCÉA



ment, la projection animée surprend les mystères de la nature et les livre à toute une salle. Le vieux paysan qni ne sait pas lire, l'enfant qui ne sait pas encore, sont pénétrés par la démonstration de l'image animée qui va porter, jusqu'au fond de nos campagnes, la connaissance utile et la distraction saine.

Sans doute, il est difficile de préciser exactement, faute de précédents, comment se répartiront les subventions accordées pour la cinématographie agricole et rurale.

Votre commission estime que, pour faciliter à l'Administration sa tâche, et lui permettre de s'assouplir exactement aux nécessités et aux besoins qui se révèleront bientôt, de laisser à un décret le soin de régler, dans ses détails, la répartition des subventions.

Au titre d'indication et pour mieux définir notre pensée, nous pensons que les subventions doivent être surtout réservées à l'exploitation du cinématographe dans les campagnes, sous le contrôle de l'Administration. Des films spéciaux pourront être commandés, et les maisons d'édition recevoir pour ce travail des subventions, mais celles-ci devraient être limitées à un certain pourcentage. Lorsque des centaines de postes cinématographiques fonctionneront dans les campagnes, les maisons d'édition se mettront d'elles-mêmes à créer, et le produit de la location ou de la vente de leurs films les rémunérera de leurs louables efforts de vulgarisation.

Les établissements d'enseignement agricole, le personnel dévoué de l'Administration chargé plus spécialement de l'étude de ces questions doivent également être subventionnés ou rémunérés.

La propagande, enfin, pour la réalisation de cette idée, féconde à plus d'un titre, devra recevoir également une aide pécuniaire.

Et pour que chaque petite commune puisse bénéficier de l'enseignement et de la distraction cinématographiques, il faut prévoir des subventions non seulement pour le fonctionnement des postes de projection fixe, mais surtout pour l'exploitation des postes ambulants qui pourraient se déplacer entre plusieurs villages et, avec les frais d'un seul appareil, auraient un rayon d'action très étendu en même temps que plus économique.

S'inspirant à la fois du projet de loi du Gouvernement, de l'amendement de M. Queuille et des considérations que nous vous avons exposées, votre Commission de l'agriculture vous propose de vouloir bien voter les modifications suivantes à l'article 2 de la loi du 5 août 1920 et prévoyant la vulgarisation de l'enseignement agricole par le cinématographe.

PROJET DE LOI

Article unique.

L'article 2 de la loi du 5 août 1920 est ainsi modifié :

« Sur le complément des ressources créées par l'article 4, *en faveur de l'enseignement agricole*, et non affectées aux dépenses prévues à l'article premier, il pourra être accordé :

« 1° Des avances ou subventions destinées à assurer ou à faciliter le fonctionnement des établissements d'enseignement agricole prévus par la loi du 2 août 1918, notamment en ce qui concerne la constitution de leur capital d'exploitation et de leur fonds de roulement ;

2° Des subventions pour faciliter la création de cours agricoles pour jeunes gens et jeunes filles (acquisition de matériel scolaire) ou la création ou la transformation d'écoles d'agriculture (acquisition des domaines, construction ou aménagement des bâtiments scolaires et d'exploitation, ainsi que l'acquisition du matériel scolaire, de l'outillage et du cheptel) étant entendu que ces subventions ne seront attribuées qu'à des établissements placés sous le régime de la loi du 2 août 1918 ;

« 3° Des subventions pour la création, l'acquisition de films et pour l'installation et le fonctionnement dans les communes rurales ou dans les établissements d'enseignement agricole prévus par la loi du 2 août 1918, d'appareils cinématographiques, soit fixes, *soit ambulants*, destinés à la vulgarisation des connaissances utiles à l'agriculture ou à la propagande agricole.

« Un décret, rendu sur la proposition du Ministre de l'Agriculture, déterminera les conditions dans lesquelles seront effectuées les dépenses ou accordées les subventions ».

Établissements

NOBLESSE OBLIGE !

L'UNION-ÉCLAIR

une des plus anciennes et des plus populaires maisons de France reprendra en

1923 = 1924

la première place qu'elle doit occuper grâce aux

E^ts CH. BANCAREL

qui s'en sont rendus concessionnaires et qui viennent de s'assurer en exclusivité pour la FRANCE la superproduction au choix de la **ROBERTSON COLE** *comprenant*

LES DERNIÈRES CRÉATIONS DES GRANDES VEDETTES

SESSUE HAYAKAWA
HARRY CAREY
MILDRED HARRIS
PAULINE FRÉDÉRICK
BESSIE BARISCALE
MAE MARSH, etc.

ainsi que les derniers films des Metteurs en scène :

MAURICE TOURNEUR
ALBERT CAPELLANI
etc., etc.

PROCHAINEMENT : Une série de comiques désopilants choisis parmi les meilleurs

FILMS A ÉPISODES SENSATIONNELS

CH. BANCAREL



UNE DATE A RETENIR

C'est le Samedi 27 Janvier à 2 h. 1/2 que les

Etabl^ts CH. BANCAREL

concessionnaires de l'UNION-ÉCLAIR

présenteront spécialement au

GAUMONT=PALACE

le plus grand film de la saison dont tout le monde parle

LE SIXIÈME COMMANDEMENT

"LUXURIEUX POINT NE SERAS"

Ciné-tragédie moderne adaptée du récit biblique de

" SODOME ET GOMORRHE "

SÉLECTION " FILMS E REYSSIER "

Scénario dramatique

Mise en scène somptueuse

Plus de 15.000 figurants



LUCIE DORAINE

Publicité formidable

Superbes affiches

Photos d'art

etc.

NOUS DEMANDONS :

1. **Très bon rédacteur de titres**

2. **Chef publiciste**

3. **Voyageurs**

4. **Ouvrières vérificatrices monteuses**

Sérieuses références exigées

Adresser demandes par écrit aux

CINÉMATOGRAPHES HARRY

PARIS, 158 ter, Rue du Temple, PARIS

" CHRISTIES COMEDIES SPECIALS

MAISONS D

COMIQUE EN

WILL



Gra

N. B. === Ces films seront présenté

En location aux :

CINÉMATOGR

Adr. Télégr. : **HARRYBIO-PARIS**

158 ter, Rue

Région du Centre	Région du Midi	Algérie	Suisse
8, Rue de la Charité	4, Cours Saint-Louis	M. Seiberras	Établissements Gaumont
LYON	MARSEILLE	17, Rue Auber, 17	12, Boulevard du Théâtre
		ALGER	GENÈVE

BORDEAUX — 8, rue Dutemps, TOULOUSE

"EDUCATIONAL FILM C°"

COUTURE

PARTIES



Comment on fabrique un Film

DOCUMENTAIRE

AM RUSSELL

DANS

VENDETTA

drame d'aventures en 6 actes

SAMEDI 20 JANVIER, à 10 heures précises, au Ciné MAX LINDER, 24, Bd Poissonnière, Paris

PHES HARRY

Temple, PARIS

Téléphone : **ARCHIVES 12-54**

Région du Nord	Région de l'Est	Alsace-Lorraine	Belgique
23, Grand'Place, 23	6, rue Saint-Nicolas	15, r. du Vieux-Marché-a.-Vins	97, Rue des Plantes, 97
LILLE	NANCY	STRASBOURG	BRUXELLES

Région du Sud-Ouest : 20, rue du Palais-Gallien,

Mercredi 17 Janvier

à 2 heures 30

au **Gaumont-Palace**

Les Directeurs

de "L'Auto" *et de* "L'Universal"

vous présenteront

Une Innovation !

KID ROBERTS

GENTLEMAN DU RING

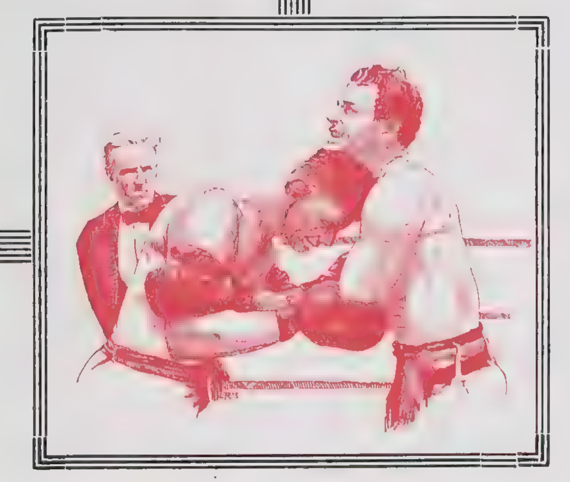
En 6 rounds de 30 minutes

avec le concours de

TOUS LES " AS " DU SPORT

Ce film est vraiment le premier du genre par sa conception et son interprétation : c'est une étude approfondie des milieux

DE BOXE

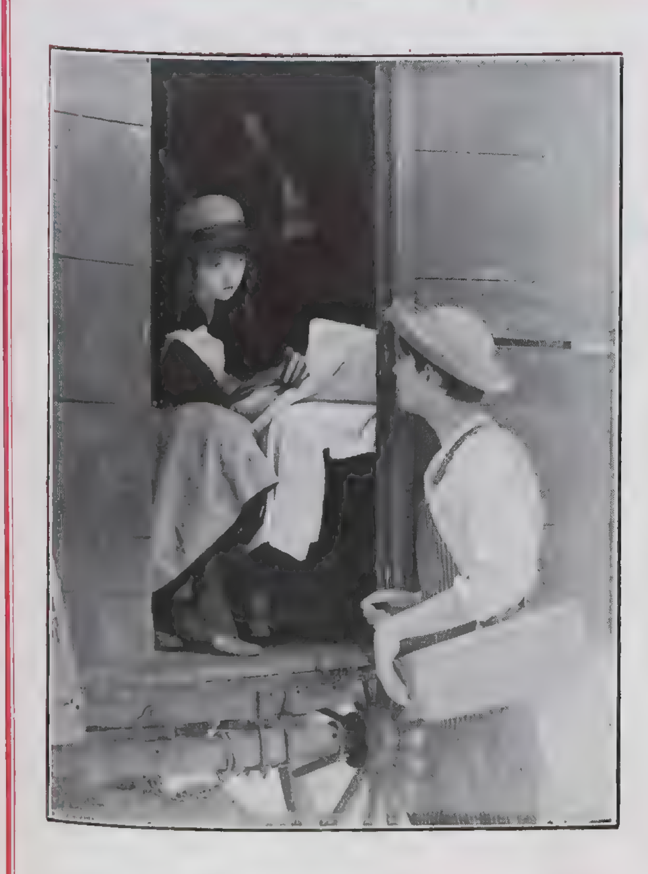


A PARTIR DU 12 JANVIER 1923

OTHELLO

PASSE EN EXCLUSIVITÉ A LA SALLE

MARIVAUX



JUSTICE

de

D. W. GRIFFITH

SORTIRA LE 9 FÉVRIER 1923

MESSIEURS LES DIRECTEURS

DES ÉTABLISSEMENTS SUIVANTS :

Lutetia-Wagram	Tivoli	Marivaux	Maillot-Palace
Le Select	Gambetta-Palace	Max-Linder	Grand-Royal-Cinéma
Métropole	Montrouge-Palace	Colisée	Récamier
Louxor	Palais-Rochechouart	Palais des Glaces	Stella-Palace
Lyon-Palace	Régina-Aubert-Palace	Palais-Montparnasse	Alexandra
Capitole	Voltaire-Aubert-Palace	Vaugirard	Batignolles-Cinéma
Saint-Marcel	Grenelle-Aubert-Palace	Splendid-Cinéma	Orléans-Palace
Lecourbe	Paradis-Aubert-Palace	Grand Cinéma	Parisiana-Cinéma
Belleville-Palace	Saint-Paul	Barbès-Palace	Olympic-Cinéma

ONT RETENU LE FILM :

LES POMPIERS DE PARIS

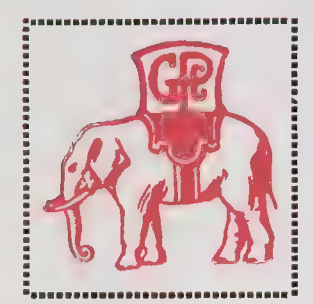
VOUS AURIEZ TORT DE NE PAS LES IMITER

LES GRANDES PRODUCTIONS CINEMATOGRAPHIQUES

14 bis, Avenue Rachel, PARIS -- Téléph. : Marcadet 04-68

AGENCES à :

MARSEILLE, 36, rue de Rome.
LYON, 23, rue Thomassin.
BORDEAUX, 16, rue du Palais-Gallien.
TOULOUSE, 4, rue Bellegarde.
LILLE, 7, rue des Débris, St-Étienne.



DIJON, 17, rue Perrières.
NANCY, 33, rue des Carmes.
ALGER, 14, rue Mogador.
GENÈVE (Record-Film).
16, place de la Fusterie.
STRASBOURG, 14, rue Kuhn.

“ La Dame de Monsoreau ”



Bussy et Diane de Méridor.

Les Tueurs

M. Vuillermoz, du Temps, *qui se pique d'être un bon journaliste et un connaisseur vient de commettre, dans le périodique satirique* La Charrette *le suggestif article suivant que nous soumettons purement et simplement à nos collègues les Directeurs de Cinémas* :

LES TUEURS

« Les véritables maîtres de l'écran, ce sont les propriétaires de salles, les tenanciers des gargotes à films, les bistrots de la projection qui, d'un pouce jovial, habitué à manier le siphon d'eau de Seltz, arrosent la muraille de leur assommoir d'un jet lumineux tenant en suspension, comme des poussières dans un rais de soleil, d'innombrables stupidités. Dans ce rayon d'or, on voit, en effet, danser tous les déchets, toutes les balayures de la sottise humaine.

« Voilà les souverains de la vision animée, voilà les surintendants de ce bel art. Ce sont, assez exceptionnellement, des satyres, mais ce seront toujours des garçons bouchers. Un bon tôlier de ciné a généralement commencé sa carrière aux abattoirs.

« Or, c'est uniquement pour satisfaire ces puissants « saigneurs » que toute la corporation travaille. C'est pour eux que les éditeurs font d'économiques folies, que les fabricants de scénarios rivalisent de niaiserie et que les petits cabots ouvrent des yeux hagards pour imiter Séverin-Mars ou tordent une bouche amère afin qu'on les prenne pour Signoret. C'est pour les amadouer qu'on choisit des adaptateurs capables de faire du Jules Mary avec du Verlaine, et c'est pour qu'ils ne se sentent pas trop dépaysés qu'on ajoute dans les sous-titres quelques fautes d'orthographe, des alexandrins de treize pieds et qu'on use d'une syntaxe bon enfant.

« Car le sort d'un film est entre leurs grosses mains. Ils peuvent le condamner à mort ou lui donner le droit de vivre. Le public n'est pas en contact direct avec l'auteur et l'éditeur : c'est l'exploitant qui sélectionne et nivelle le répertoire. C'est lui qui refuse le film où perce une ambition artistique et où l'on devine un peu de sensibilité ou d'intelligence. Le garçon boucher ne s'y trompe pas. Il a vite flairé une odeur caractéristique de cœur ou de cervelle. D'un geste, il balaie cette marchandise : « Mon public n'aime pas ça ! » Et l'auteur et l'éditeur ont définitivement perdu la partie. Ils en tiendront compte une autre fois.

« Toute la disgrâce du cinéma s'explique par ce mystérieux recrutement des représentants du public. On ne peut rien faire sans eux, il faut se soumettre à leur esthétique ou se démettre. Tant que la clef de milliers de cabines de projection sera dans la poche des étaliers honoraires qui sont devenus montreurs de lanterne magique, l'admirable forme d'art qu'est la cinégraphie ne pourra progresser que par surprise et en cachette. Tant que les éditeurs devront subir leur tyrannie obtuse, nous verrons grouiller, autour des appareils de prise de vue, ces romanciers analphabètes, ces dramaturges illettrés, ces Baudelaires pour concierges qui croient avoir fait un « film d'art » lorsqu'ils y ont introduit un Bouddha et un brûle-parfums; nous admirerons les inventions courtelinesques des pauvres bougres de metteurs en scène qui n'ont jamais eu l'occasion d'entrer dans un salon et qui règlent avec autorité une grande soirée mondaine en donnant aux figurants les mêmes conseils que s'ils étaient invités chez les Brossarbourg; nous verrons triompher l'ignorance, le mauvais goût, la prétention et la sottise, puisque des marchands patentés en tiennent boutique et que les producteurs ne peuvent se passer de leur clientèle rémunératrice.

« Je ne passe jamais devant certains cinémas sans penser à la magnifique description que nous a donnée Anatole France de la boutique du boucher Lafolie. « Elle était grillée comme une cage « de lions... Lafolie sommeillait. La fatigue amollissait ses membres vigoureux. Il balançait lentement la tête; sa face rouge étincelait et les « veines de son cou se gonflaient sous le col rabattu de sa chemise rose. Il respirait la force « tranquille... Près de lui sommeillait son fils, « grand et fort comme lui et les joues ardentes... « Dans une cage de verre, à l'entrée de la bou« tique, se tenait droite, les yeux lourds, gagnée « aussi par le sommeil, Mme Lafolie, grasse, la « poitrine énorme, la chair toute imbibée du sang « des animaux. Cette famille avait un air de force « brutale et souveraine, un aspect de royauté bar« bare... »

« La famille Lafolie a fini de dormir. Le père fume son cigare à l'entrée de la grille d'un ciné; le fils est au contrôle et Mme Lafolie se tient dans la cage vitrée du bureau de location. Et il faut aimer le Septième Art comme nous l'aimons et lui accorder obstinément la confiance dont nous le croyons digne pour continuer à lutter contre d'aussi terrifiants adversaires !... »

ERRATUM. — Au *Courrier* n° 1 du 5 janvier 1923, page 47 : « *Les Peuples à Pasteur* ».
Lire, cinquième vers :
Le sujet valait mieux. Sans vouloir être acerbe, etc....

Notre collaborateur Henri Chapelle, en réponse à son sonnet : « *L'Univers à Pasteur* » publié au *Courrier* de la semaine dernière, a reçu de M. Charles Couyba, la lettre suivante :

Paris, 3 Janvier 1923

Mon cher Confrère,

J'ai bien reçu votre sonnet et je vous remercie. Votre sentiment est tellement juste que j'avais d'abord terminé ma poésie par ce vers :
« Et l'Univers prit part à son apothéose ! »
Mais le sonnet avait alors pour titre « L'Épitaphe de Pasteur ». *L'ayant ensuite intitulé :* « L'Étoile de Pasteur », *j'ai du faire revenir* L'Étoile *au dernier vers ; et j'ai résumé l'idée de l'hommage de l'Univers en ces mots :*
« Où les peuples venaient rendre hommage au sauveur ! »
De plus, ces vers étant faits pour être dits en Franche-Comté, vous avez ainsi l'explication des douzième et treizième vers ! simples à dessein !
Veuillez agréer, mon cher confrère, mes sentiments les plus distingués avec mes meilleurs vœux.

Signé : CH. COUYBA.

La plus aimable controverse ne peut comporter plus de charmante courtoisie ! et nous en exprimons ici, à M. Charles Couyba toute notre confraternelle et bien sincère reconnaissance.

A M. René *Viviani* en souvenir des faits rapportés dans sa *Réponse au Kaiser*, au sujet des élections de Mai 1914 et de la Loi de trois ans.
(Lire *Le Matin* du 28 Décembre 1922).

AUX URNES !

A PARIS

La rue est bourdonnante ; et, là-bas, dans la nuit,
Au-dessus d'un portail, un cartouche à gaz luit.
Les deux lettres R. F. se détachent dans l'ombre ;
C'est le seuil d'une école et des groupes sans nombre
S'en vont vers cet endroit tout en gesticulant,
Causant, s'interpellant et bientôt s'engouffrant
Sous le porche qui semble absorber cet exode !
C'est des élections, la pleine période.
Et, ce soir-là, se tient au quartier Clignancourt,
Une réunion qui fait les frais du jour.
Déjà sur les trottoirs on se houspille ferme !
— Voter pour ce Q. M. ! non, mais chez qui ? — La ferme !
Vote pour qui tu veux et fiche-nous la paix !
— Va donc, hé ! débardeur ! te vendre sur les quais !
— *La jambe* ! — tu me fais l'effet... de la rhubarbe !!
— Tiens voilà du papier pour t'essuyer !... *La barbe* !
— Mais viens donc la tirer ma *barbe* et tu vas voir
Ma jambe ! t'envoyer rouler sur le trottoir !
Un gaillard de son haut dominant la bagarre,
Crie : « Allons ! les ballots ficelés, à la gare ! »
— Tais-toi donc cheminot ! gréviste en mal d'emploi !
Tu ne vas pas vouloir nous faire ici la *loi !*
— *L'oie* !... elle est débitée à l'intérieur, prince !
Dit tout en grasseyant un grinche de la pince !
— Passe donc ton chemin ! tu n'es pas électeur !
Reprend le grand gaillard !... On s'en va ! *Monseigneur !*
Mon Seigneur est aux cieux ! clame un loustic en verve !
Et tout ce peuple rit, se démène, s'énerve !
Au point que dans la salle, au fond, ce sera chaud !
On y pénètre enfin ! Alors, les mots : « Plus haut !
A la porte ! Ta bouche !! — Usons de bienséance ! —
Se mêlent tout à coup aux cris de l'assistance !
Et là-bas, sur l'estrade, un Monsieur grisonnant,
Derrière un grand bureau, tient lieu de président !

Debout! il s'évertue à gagner le silence
De toute l'Assemblée en pleine exubérance!
Il agite une cloche! — « *Ah! zut! dit un braillard!*
« *Voilà la SAVOYARDE*! *avec son savoyard*! »
On rit de toutes parts à se tordre les côtes!
— Tu n'es pas que *sortant*! on te *sort* et tu sautes!
Mon pauvre député, dit un homme tout rond.
Mais un des assesseurs se levant, furibond!
Des mains du Président il enlève la cloche
Et, l'agitant trop fort!... le battant se décroche!
Ce fut le grand délire!... Or, jugez du tableau,
De bon cœur rient aussi les membres du bureau!
Et le député même, auteur du coq-à-l'âne,
S'en amuse à ce point qu'il en prend un air crâne!
En ramassant l'objet, il dit : « *Dans les sillons,*
« *C'est ainsi qu'on fera se taire les canons*
« *Des peuples dont l'orgueil les rend si téméraires,*
« *Qu'ils osent préparer un assaut sur nos terres*!
« *C'est pourquoi nous avons, pour être plus puissants*!
« *Grossi nos effectifs par la Loi de Trois Ans*! »
A ce trait d'à-propos, comme au bruit d'une balle
Sifflant et traversant l'epace de la salle,
Le public se reprit, vaincu par l'argument
Lui soufflant tout à coup le mot d'ordre : *En avant*!
Aussitôt tous les poings, comme sous la menace
D'un terrible ennemi, sont là! levés en masse!
Et vraiment tous ces gens semblent prêts à bondir
Avec autant de cœur qu'ils savent applaudir.
Les bravos aux bravos succèdent sans relâche!
Et pour être plus douce alors, la même tache
S'impose au Président pour tenter d'arriver
A maîtriser le feu qui vient de s'aviver
Quand une voix roulant ainsi que le tonnerre!
Emet, couvrant le bruit : « *La paix*! *et non la guerre*! »
Le député reprend : « Nous ne la voulons pas!
« Sachez-le, citoyens! mais il se dit tout bas
« Que la France est guettée et qu'on attend que l'heure,
« Pour la prendre à la gorge et qu'il faut qu'elle en meure!!
« Sachons nous préserver d'un tel envahisseur
« Qui cherche à nous frapper à jamais en plein cœur!
« Nous péchons trop souvent par excès de franchise!
« Cette fois il nous faut déjouer la surprise.
« N'en veuillez donc pas trop à vos représentants
« S'ils ont fait appel à vos braves Enfants!
« Prévoir! c'est presque vaincre! et si, par prévoyance,
« Nous avons quelque peu troublé votre existence,
« Avouez avec nous que notre seul Devoir
« Est bien, en vérité, dans ce mot là : Prévoir! »
Des applaudissements couvrent quelques murmures...
— « Que ceux qui ne sont pas pour les forces plus sûres,
« S'en expliquent ici, franchement, avec moi!
« Parlez! je répondrai?? » — « Tu nous répondras quoi?... »
— « Que par ton tutoiement, tu me mets plus à l'aise!
« Et que tu parleras si ton âme est française! »
— Parle donc! fainéant! — Enlevez le crâneur!
— « Laissez-le, Citoyens! revenir d'une erreur,
« Dont il conçoit déjà toute l'étourderie!
« En pensant qu'on se doit d'abord à la Patrie! »
Des bravos répétés saluèrent ces mots.
— Les plus rouges parfois en ces lieux sont pâlots! —
C'est l'instant à saisir! et prêt à la riposte,
Le député, dès lors, est d'attaque à son poste!
De pied ferme il fait face à tous les électeurs,
Et joue avec le clan de ses contradicteurs!
En tribun consommé, gagnant tout l'auditoire,
Il le tient haletant sous sa verve oratoire,
Et le compte-rendu de son fameux mandat
Porte sur la valeur du prolétariat.
Flattant les ouvriers dont le cœur à l'ouvrage
Actionne à jamais cet unique rouage
Qui fait marcher le monde! au gré des plébéiens!
— « Voilà votre pouvoir! Sublimes Citoyens!
« Dans votre modestie explose la puissance!
« Et je l'ai dit cent fois, à la Chambre! à la France!
« Oui! je vous défendrai partout et contre tous!
« Je suis né dans vos rangs! je veux mourir pour vous!
Les bravos! les vivats ! s'entendent de la rue!
Où, tout en l'acclamant, le flot public se rue!
Dans un cercle d'amis, on voit le député,
Tout en parlant encore de paix! de liberté!
Serrer avec transport les mains vers lui tendues :
— « Vos causes, par mes soins, seront bien défendues! »

. . . .

. . . .

Et quelques jours après le député sortant,
Réélu! reprenait son siège au Parlement!

. . . .

Qu'y fit-il? je ne sais! Mais ce que nul n'ignore,
C'est qu'éclata la guerre! et qu'elle impose encore
Des charges! des douleurs! et des difficultés,
Que ne vaincront jamais toutes les libertés
Dont le Peuple est avide après tant de souffrances!
Sans penser qu'il nous faut relever nos finances
Par un labeur constant! acharné! sans pareil!
Pour reprendre en vainqueurs notre place au soleil!

Henri CHAPELLE.

A la Société des Auteurs de Films

La Société des Auteurs de Films (S. A. F.) a tenu son Assemblée générale de fin d'année, le jeudi 4 janvier 1923 à 20 h. 30, à son siège social, 128, avenue de Wagram.

Y assistaient : MM. Michel Carré, Président ; R. le Somptier, vice-président.

Mmes G. Dulac et Renée Noll.

MM. Bourgeois, Barlatier, Burguet, Boudrioz, A. Bour, de Buysieulx, Cohn, Caillard, Etrevant, Gambart, Hervé, Hervil, Houry, Liabel, Leprieur, Luitz-Morat, Manoussi, Monca, D. Riche, J.J. Renaud, Vercourt, Violet, Vorius, G. Wague.

S'étaient excusés : MM. de Morlhon, Mandement, H. Krauss, Rivers et Saidreau,

Délibérations :

1° Aux termes de l'art. 9 de ses statuts, M. Michel Carré donne lecture de son rapport sur la gestion du Comité pendant l'année écoulée. Il y expose les grandes questions étudiées, et les solutions qui leur furent données : questions douanières et passent avant pour les metteurs en scène français « tournant » à l'étranger, — questions fiscales, et action du Comité de défense du film français, questions de l'imposition de 33 0/0 du film français dans la composition des programmes. (Compte rendu de la très cordiale entrevue du Comité de Défense et des représentants des Directeurs, Editeurs, Loueurs, en date de ce jour à l'instauration de ce pourcentage) — questions de l'adjonction à la S. A. F. d'un agent commercial.

Indubitable preuve du travail et du dévouement du Comité de l'efficacité de son action, la déclaration de M. Michel Carré est vivement applaudie,

2° Aux termes du même art, ayant entendu le rapport de Mme Dulac, trésorière, l'assemblée approuve les comptes de l'exercice clos, et remercie Mme Dulac de son dévouement.

3° Passant à l'étude des questions figurant à l'ordre du jour, l'assemblée, après une longue et minutieuse discussion, en un vote à mains levées, à une très grosse majorité, nomme M. Jourjon, agent général de la S. A. F.

Aux termes d'un projet de Contrat établi par M. Michel Carré et approuvé par M. Jourjon, les principales attributions de cet agent commercial seront d'assurer le placement à l'étranger des films des membres de la S. A. F. qui voudront bien s'en remettre à lui du soin de négocier leurs bandes, d'être en outre le représentant officiel de la Société auprès des capitalistes, des éditeurs.

4° Aux termes de l'art. 5, l'assemblée passe à la réélection du Comité, dont le mandat expirait le 31 décembre 1922, ayant enregistré des candidatures nouvelles de MM. J. Hervé, Etiévant et Burguet, et la démission de M. Le Somptier que ses occupations mettent dans l'impossibilité de suivre régulièrement les travaux du Comité, l'assemblée, après avoir témoigné de ses regrets de voir M. Le Somptier abandonner cette fonction de vice-président, nomme au scrutin secret, les quinze membres du Comité pour l'année 1923 :

Par 28 voix pour 29 votants. M. Michel Carré est réélu président.

Les quatorze autres membres désignés par ce vote, joints au Président, déterminent immédiatement, en séance particulière la composition de leur Bureau.

Le Comité de la S. A. F. pour 1923 se trouvera être ainsi constitué :

M. Michel Carré, Président.
MM. G. Bourgeois et R. Hervil, Vice-Présidents.
Mme G. Dulac, Trésorière.
M. Roger Lion, Secrétaire général.
M. Robert Saidreau, Secrétaire adjoint.
MM. A. Burguet, A. Caillard, Etiévant, Fescourt, H. Krauss, Leprieur, de Morhon, D. Riche et H. Roussel, membres.

5° Une séance plénière aura lieu le premier jeudi de chaque mois à 20 h. 30 au siège social, la prochaine sera celle du jeudi 1er février 1923.

La séance est levée à 23 h. 45.

Pour le Secrétaire général :
Signé : CASSAGNES.

Les Gueules Noires

Un de nos lecteurs nous adresse avec un scénario, la lettre suivante. Nous nous faisons un devoir de publier ces deux documents :

J'ai vu La Roue... *et ceci m'incite à vous adresser le scénario ci-joint qui traite, lui aussi, des « Gens du Rail », mais qui les présente sous un jour tout différent et plus conforme à la réalité des faits.*

Ne vous étonnez pas de trouver dans ce synopsis des points de contact avec la « vision » de M. Abel Gance. Ils sont voulus et j'avoue hautement que ce scénario, qui a les plus grandes chances de n'être jamais réalisé, m'a été inspiré par la récente production dont il n'est qu'une version déformée, mais logique. Point n'était besoin de faire de la rivalité amoureuse du père et du fils un amour d'Atrides.

Il est également logique qu'en quinze ans, le mécanicien ait, avec de l'avancement, des machines différentes. L'adoption de la fillette orpheline ne peut avoir été tenue secrète, surtout dans le milieu où évolue l'action. L'amour du père adoptif n'a rien d'incestueux, il est sénile, voilà tout, et c'est suffisant pour qu'il s'efface devant celui du fils, normal et sain.

Quant au geste du mécanicien qui voudrait *tuer, mais qui* ne peut pas, *il est normal, si l'on tient compte de l'instinct que devient l'habitude du devoir chez certains. C'est un réflexe résultant d'une longue accoutumance.*

Et, pour conclure, j'incline à penser que cette version présente assez de prétextes à belles images, à surimpressions, et surtout l'avantage de n'être ni nébuleuse, ni invraisemblable comme aussi plus intelligible à cause qu'elle est plus humaine.

Croyez,

G. GRESSEY.

Les Gueules Noires

Dans un centre ferroviaire vit un mécanicien qui mène honnêtement la dure existence des gens du rail; travail et ponctualité.

Resté veuf avec un garçonnet, sobre et travailleur, il mérite la confiance de ses chefs, on le cite comme exemple. Il conduit une machine de manœuvre.

Au lieu de mettre le petit en pension, il l'a gardé auprès de lui et remplace maladroitement, mais avec amour la maman disparue, se privant, économisant pour faire donner de l'instruction au gamin intelligent et laborieux.

Une catastrophe se produit sur la ligne. Appelé avec sa machine pour le déblayage, le mécanicien recueille une fillette rescapée de l'accident et restée sans parents.

C'est une bouche de plus à nourrir, le mécanicien travaillera davantage, économisera. Tout le milieu ouvrier a eu connaissance de l'adoption et encourage le mécanicien. Le fils a accueilli avec joie la petite sœur d'adoption.

On est, en haut lieu, satisfait des services du mécanicien. Il est bien noté, on lui confie une machine à voyageurs et son salaire augmente.

La fillette grandit, se rendant utile, apportant sa gaîté dans le foyer, aimée de tous. Le père adoptif est cité en exemple. Il a un nouvel avancement pour les douze ans de la gamine. On lui confie une machine d'express. .

La fillette est devenue jeune fille. Le fils du mécanicien se fait homme. Malgré qu'il considère l'adoptée un peu comme sa sœur, un sentiment naît en lui dont il trouve un écho chez elle. Pour chaste qu'il soit encore, c'est quand même l'amour, l'attraction du sexe et de l'âge.

La jeune fille s'est faite femme. Elle est jolie. On la courtise.

Le mécanicien s'est vu promouvoir à la première classe. Il conduit une machine de rapide. Inconsciemment il a été témoin de l'évolution chez sa fille d'adoption et à son affection quasi-paternelle, se substitue insensiblement un autre sentiment. Il a d'abord cherché à l'étouffer, car il s'en blâme. Mais l'obsession le poursuit pendant ses longues randonnées à bord de sa machine. Il constate qu'il aime d'amour celle qu'il a si longtemps aimée comme une fille. Il a beau lutter contre lui-même, la Bête parle et le Désir est plus fort que tout. Il se décide à avouer son amour... il parlera...

Après

L'APPEL DU SANG — MIARKA, La Fille à l'Ourse (projetée en Amérique sous le nom de GIPSY PASSION)

L'AMI FRITZ — PHROSO (qui passe sous celui de POSSESSION)

LES FILMS MERCANTON

vous offrent maintenant :

Sarati le Terrible

Roman de **M. Jean Vignaud**



et. . . .



Aux Jardins de Murcie

de **Carlos de Battle** et **Lavergne**

d'après la pièce espagnole

MARIA DEL CARMEN

de **Féliù y Codina**

Ces deux derniers films mis en scène, en collaboration par
- MERCANTON & HERVIL -

Pour tous renseignements, s'adresser :

Société des Films Mercanton
PARIS

23, Rue de la Michodière
Tél. : Gutenberg 00-26

Adr. Télégr. :
Mercanton-Paris

Parallèlement, le fils qui est certain que son amour pour la jeune fille est partagé, se résout à en faire la confidence à son père et à lui demander la main de sa fille adoptive. Il le fait d'autant plus volontiers que la grâce de celle-ci a attiré l'ingénieur du groupe, lequel « tourne » autour de la jeune fille et a déclaré son intention d'en faire sa femme. Il faut le devancer.

La démarche du fils auprès du père a été un écroulement pour ce dernier qui découvre soudainement que son fils et lui sont épris de la même femme. La jalousie du mâle dresse le père contre le fils, annihilant tout autre sentiment. Aveuglé par sa passion, et résolu à ne pas voir celle qu'il aime appartenir à son fils, à avoir sous les yeux le spectacle de leur bonheur qu'il avait rêvé sien, le père repousse la demande de son fils et accueille les avances de l'ingénieur, préférant donner celle qu'il convoite à un autre qu'à son fils...

Le mariage a eu lieu. La femme partie, les deux hommes traînent une existence douloureuse dans leur foyer désert. Le père garde son secret et son obsession qui l'accompagne partout.

Mais un jour, un hasard logique dévoile au fils les sentiments du père et lui révèle la vraie raison du refus. Il découvre pour quel motif celui-ci a refusé de lui donner la femme qu'il aimait. En présence de ce monstrueux égoïsme, le fils s'insurge et dans une scène violente reproche à son père d'avoir brisé sa vie. Le père, écrasé avoue et sollicite le pardon de son fils...

Mariée, la jeune femme n'est pas heureuse. Elle est venue confier ses rancœurs à son père d'adoption. Elle avoue au fils la persistance de son amour pour lui et son désir d'être à nouveau libre pour devenir sa femme. Le père entend cet aveu et constate que malgré ce qu'il a fait, ce double amour meurtri demeure inaltéré.

L'ingénieur vient reprocher au père de détourner de lui l'affection de sa femme. Il a flairé, lui, l'amour du « vieux » pour sa fille adoptive et il raille. Sa situation lui permettrait au besoin de se venger sur le père... Il menace presque.

Une question de service amène l'ingénieur à prendre place sur la machine du père pour un essai de puissance. Le père tient entre ses mains la vie de l'homme qui a fait souffrir sa fille adoptive, l'obstacle entre elle et son fils, celui « qui sait »... L'occasion est tentante. Il peut, s'il le veut, provoquer un accident qui les tuera tous deux, mais qui libérera la femme. La jalousie le pousse, il fait le geste qui doit donner la mort, la catastrophe est inévitable. Une folie soudaine que constate l'ingénieur impuissant a saisi le père.

Chaque seconde les rapproche de l'écrasement fatal. C'est la course à la mort. Toute la vie du père défile sous ses yeux mais, la force de l'habitude, le devoir accompli pendant tant d'années, la conscience que sa vengeance personnelle peut atteindre des innocents, tout cela l'emporte sur l'instinct de meurtre, le père se ressaisit, la machine s'arrête à la minute précise où la Mort allait surgir. Le père se résigne à subir son sort et les conséquences de son acte.

L'ingénieur est sauf. Il a senti passer la Mort. Il sait que le père a voulu le tuer. Il descend de machine pour aller aux bureaux faire le rapport écrasant qui vaudra au père un renvoi certain.

Accompagné par le père abattu, il traverse les voies. Une machine haut le pied passe soudain. D'un geste instinctif et professionnel de l'homme accoutumé à se garer et à garer son semblable de la Force hostile, de la Machine aveugle et meurtrière, le père veut arracher l'ingénieur au danger, mais il est happé, lui aussi, et blessé à mort pendant que l'ingénieur est broyé.

Le père agonise. Il confie sa fille adoptive à son fils...

M. Darmanse.

PALLADIUM FILMS COPENHAGUE

:: DANEMARK ::

Concessionnaire mondial : Arthur G. GREGORY, 67, Köbmagergade

Le premier grand film comique en 5 parties :

TRIPLESEC et RONDOUILLARD

de la " Dank Film Industri "

est encore libre pour :

ITALIE
ESPAGNE, Portugal
AMÉRIQUE
(Sud et Centre)

Les autres quatre comédies

DOUBLEPATTE et PATACHON

TOURNENT MAL . (4 parties)
ANTIQUAIRES . . ,,
GENTILHOMMES D'INFORTUNE (2 parties)
LE ROTI DE LIÈVRE (2 parties)

sont encore libres pour :

ITALIE
ESPAGNE, Portugal
AMÉRIQUE
(Sud et Centre)
BALKANS
Égypte

Etablissements L. SUTTO - PARIS

23, rue Pasquier (8e) - Téléph. : Louvre 43-12 - Adr. Tél. : Ottus



Remerciements.

MM. J. de Baroncelli, Cosmos-Film, à Paris. Tricoire, Pantin (Seine); Edouard Bisiaux, Anzin (Nord); Passemann, Valence d'Agen (Tarn-et-Garonne); J. Ruellan, Royan-les-Bains (Charente-Inférieure); Ahmed Mouzafer, Smyrne (Turquie); A. S. Nordisk Film Compagnie, Copenhague (Danemark) sont avisés que leur abonnement au *Courrier* est inscrit.

Tous nos remerciements.

MM. Baudon Saint-Lo, Delaune, Goldberg, Juan Sala, à Paris; Machuel, Houilles (Seine-et-Oise); G. Gloria, Nice (Alpes-Maritimes); Marcel Devailly, Solesmes (Nord); V. Klein, Oyonnax (Ain); Guy Maïa, Marseille (Bouches-du-Rhône); Stevens, Thumesnil (Nord); Louis Reboul, Arèles-sur-Rhône (Bouches du-Rhône; Brun, Lunéville (Meurthe-et-Moselle); L. Leborgne, Alais (Gard).

Mme Bouillon, Anzin (Nord).

MM. J. Itow, Tokio (Japon); Kyriacopoulos, Athènes (Grèce); Suad Bey Kara Osman, Constantinople (Turquie) sont avisés que leur renouvellement au *Courrier* est inscrit.

Tous nos remerciements.

Les changements d'adresse de :

Paris-Guide;

MM. René Navarre, Sutto, à Paris, sont effectués.

M. René Clair, à Paris, est inscrit au service du *Courrier*.

D. F. P.

Les automobiles Doriot-Flandrin-Parant sont les meilleures.

Demandez le catalogue aux usines Doriot-Flandrin-Parant, 167-169, boulevard Saint-Denis, Courbevoie (Seine), en vous recommandant du *Courrier*.

On tourne :

Au studio de Gaston Roudès, pour le compte des des Cinématographes Harry, *Le Juge*, d'après la célèbre pièce du Théâtre Antoine, *Le Juge d'instruction*, de Jules de Marthold.

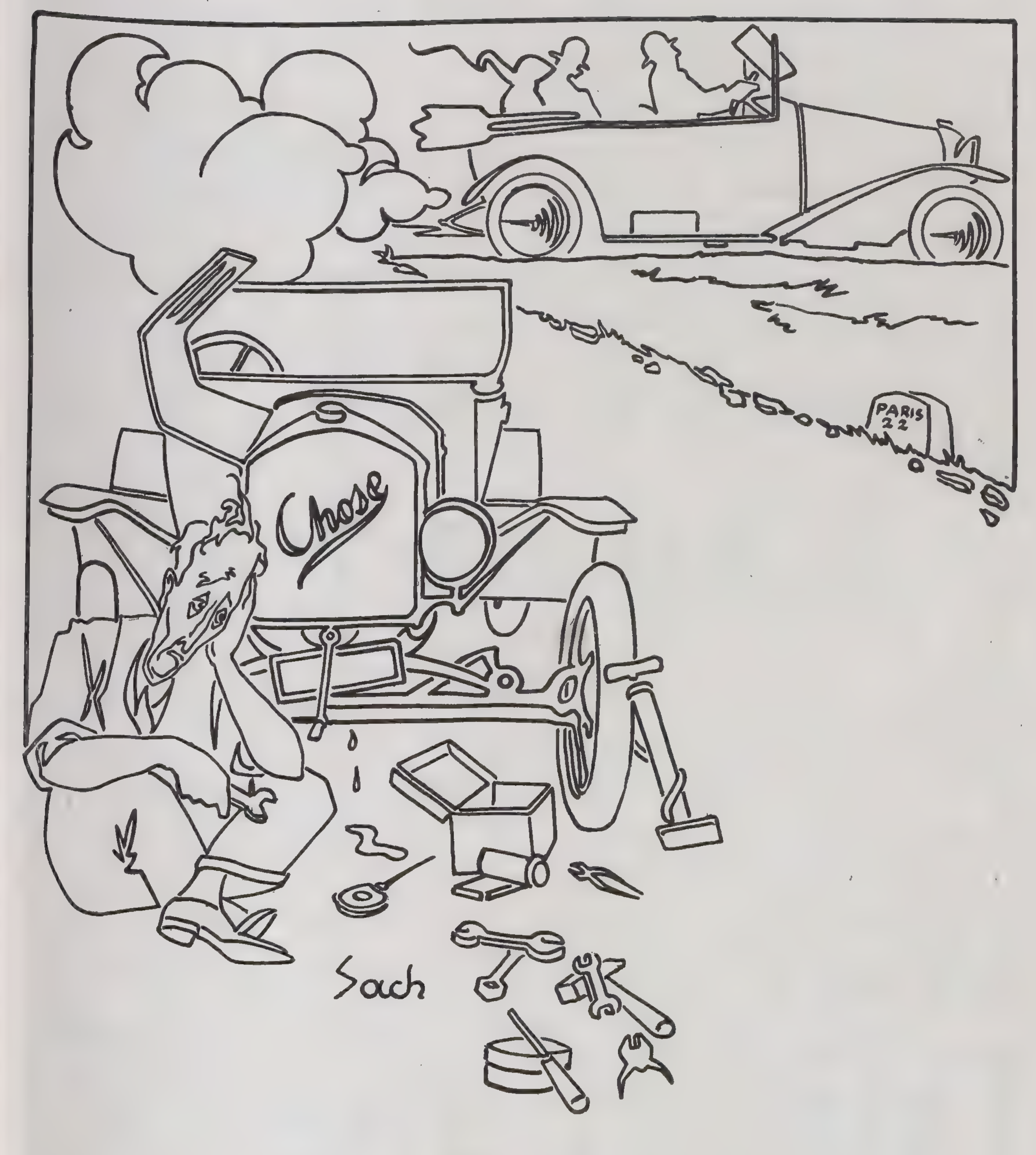
Metteur en scène : Marcel Dumont.

Interprètes : MM. Pierre Magnier, Pierre Blanchar, Constant Rémy, Léonce Cargue, Dauvillers et Mlle Violette Gyl.

On termine :

Gérard Bourgeois vient de terminer le montage de son film *René Kervan*, titre signalé provisoirement et qui se dénommera dorénavant ; *La Dette du Sang*.

Les droits exclusifs de ce film pour le monde entier ont été achetés par les Cinématographes Harry.



EN PANNE

— Ah! Si j'avais une D. F. P. ?

Rectification.

Contrairement à ce que nous avons annoncé, c'est le mardi 16 janvier et non le samedi 13 que les Cinématographes Phocéa présenteront, au Barbès-Palace, leur beau film, *Les Deux Sergents*.



L'Insaisissable Hollward.

On nous informe que la nouvelle production Albertini que s'est assuré Rosenvaig Univers Location sera vraiment exceptionnelle.

L'Insaisissable Hollward, tel est le titre du premier film de cette production qui est appelée à obtenir, auprès du public, un succès sans précédent.

L'action du scénario est vivante, amusante et tragique et fait passer le spectateur par les péripéties les plus angoissantes, tel un saut de 118 mètres dans le vide, et ce n'est que l'un des « clous » de ce film sensationnel, où Albertini y est vraiment déconcertant d'audace.

Rosenvaig-Univers-Location tient là le gros succès.



A Rome.

La municipalité de Rome vient d'abroger la taxe qui frappait les compagnies de prise de vues pour toute scène cinématographique se déroulant dans les rues ou les jardins publics.



Erratum.

C'est M. Paul Acquaviva qui est directeur de la nouvelle firme marseillaise, les Films Sphinx, et non M. Paul Acquavira, comme nous l'annoncions dans notre dernier numéro, par suite d'une fâcheuse coquille.



Parfait accord.

Un journaliste? qui vient de commettre un catalogue de publicité à la gloire?.. du film français, traite, dans sa dernière critique d'un grand film, du doux nom de crétin ceux qui ne sont pas de son avis. Ceci est bien dans la note toute spéciale de son organe.

Ce confrère vient de se réconcilier, publicitairement, avec une certaine maison d'édition qui lui avait coupé les vivres un certain temps, en punition des injures dont il la couvrait hebdomadairement.

Magnanime, il a bien voulu pardonner à l'enfant prodigue — lequel a fait amende honorable !!! — et lui ouvrit à nouveau ses bras et ses poches, l'enfant prodigue en question ayant reconnu qu'il avait eu tort de se fâcher de ces périodiques engueulades, et ayant reconnu, sans doute, qu'il les méritait, puisqu'il revient, pieds nus et corde au cou, vers celui qui l'avait fouetté, solliciter son pardon. Mais ceci nous importe peu. Nous retiendrons simplement de cette critique que notre confrère avoue que les personnages du film qu'il encense aujourd'hui (nous sommes en pleine lune de miel, et les étrennes furent somptueuses !) — sont des personnages *invraisemblables*, ainsi que les situations qu'ils traversent, et que le film, tel qu'il nous fut présenté. est un *délayage* et *n'est pas exploitable*.

Bravo ! Nous sommes entièrement d'accord, et ceux que notre aimable confrère traite de crétins n'ont pas dit autre chose dans leurs critiques.



La souriante Mme Beudet.

La présentation privée du prochain film de MM. Vandal et Ch. Delac : *La souriante Mme Beudet*, tiré de la pièce de Amiel et Obey et réalisé par Germaine Dulac, a eu lieu Vendredi 12 courant, à 11 h. du matin, au Cinéma des Boulevards, 27, boulevard des Italiens.

La présentation de Vendredi était presque une présentation de travail, à laquelle étaient conviés seulement quelques amis de la Presse et les collaborateurs de MM. Vandal et Delac, heureuse innovation.

Il nous sera très agréable de recueillir les avis et les suggestions que pourrait provoquer chez les uns et les autres, le nouveau film qui a été conçu suivant une formule nouvelle et qui marque, de l'avis général, un pas en avant dans le progrès de notre art.

Nous en reparlerons.

Un bon point !

Félicitons les avisés directeurs de l'Universal-Film d'avoir fait appel au talent de Sach, si apprécié de nos lecteurs, pour illustrer la spirituelle adaptation de *Kid Roberts, Gentleman du Ring*.

Félicitons aussi M. Sach de se spécialiser dans les compositions cinématographiques à un moment où le Septième Art a tant besoin de bons adeptes.

Suggestions.

Au moment où s'ouvre, avec le début de l'exercice 1923, une nouvelle période de travail pour les Commissions de la Ligue Maritime Française, 30, boulevard des Capucines, Paris. Cette société serait reconnaissante à nos lecteurs de lui faire savoir s'ils envisagent tel sujet d'ordre général susceptible d'être porté à l'ordre du jour de ses réunions.

Ceux de nos lecteurs qui auraient des suggestions à lui faire sont priés de ne pas hésiter.

Une belle exclusivité.

Cette semaine, c'est à dire à partir du 12 Janvier, on passera en exclusivité à l'Aubert-Palace et au Gaumont-Palace, un grand film français : *Les Hommes nouveaux* édité par Aubert.

On sait que le roman de Claude Farrère a produit une grande sensation dans tous les milieux, et l'on se souvient du succès vraiment triomphal qui accueillit le film tiré du roman, lors de sa présentation. Ce succès a eu sa répercussion à l'étranger, puisque peu de jours après sa présentation à Paris, le film était vendu en Angleterre, en Autriche-Hongrie, en Pologne, en Tchéco-Slovaquie, en Yougo-Slavie, etc., etc... Il est bon de souligner l'accueil que l'étranger fait à notre production quand celle-ci est concue en vue d'intéresser tous les marchés.

Autour de "La Roue".

Nos amis de la Fédération des Chemins de fer, nous avisent qu'ils n'ont encore rien reçu de Pathé-Consortium-Cinéma. Cela ne nous étonne nullement. Toute l'administration de la grande firme étant actuellement occupée à feuilleter le livre d'or et à calculer le prix moyen de la page, en regrettant sans doute, mais un peu tard, ses somptuosités publicitaires autant qu'inopérantes dans le dit catalogue.

Revendication.

Le Cinégramme, informations et renseignements cinématographiques, 84, rue d'Amsterdam, nous écrit :

« Dans votre dernier numéro vous annoncez qu'une « nouvelle invention cinématographique a été baptisée « Cinégramme » par ses auteurs.

« Nous nous empressons de vous informer que ce « titre nous appartient et a été déposé régulièrement « par nous au Tribunal de Commerce.

« Nous vous serions obligés de faire paraître ces « quelques lignes dans votre prochain numéro. »

Un film sans sous-titres...

M. Diamant-Berger avait tourné un film : *Le mauvais Garçon,* qui devait marquer une étape nouvelle dans l'Art Muet, muet réellement, puisque ce film ne devait comporter aucun sous-titre ?

Afin que nul n'en ignore, M. Diamant-Berger, modeste selon son habitude, fit précéder la présentation de ce film de quelques conférences et d'innombrables interviews.

Le film fut donc tourné, puis présenté...

Personne n'y comprit rien,

On pria donc M. Diamant-Berger d'allumer sa lanterne, en l'occurence d'éclairer son film de quelquelques textes explicatifs.

Ainsi fit M. Diamant-Berger et le film sera représenté à nouveau, mais des bruits que nous avons tout lieu de croire exacts nous parviennent, et nous apprennent que pour rendre intelligible ce film qui devait l'être par la seule image, il a fallu lui adjoindre *plus de cent sous-titres.*

Le mauvais Garçon n'est plus le film sans sous-titres, c'est maintenant le film aux cent sous-titres.

Qu'est-ce que le Cinéma ?

Notre distingué confrère Auguste Nardy, reçoit à *Bonsoir,* de M. J. de Baroncelli, l'animateur du *Rêve* et du *Père Goriot,* la lettre suivante :

Mon cher Nardy,

*J'ai lu avec beaucoup d'intérêt l'article que vous avez consacré à la reprise d'*El Dorado.

Permettez-moi une petite observation.

Je ne voudrais pas vous condamner à lire les articles que j'ai publiés depuis sept ans, mais je viens simplement vous dire que, longtemps avant M. Marcel L'Herbier, j'ai écrit et déclaré que le cinéma n'était pas un art !

Je suis très amicalement votre.

Signé : J. DE BARONCELLI.

Posons une question : Qu'est-ce que le cinéma ?

A. N.

Après M. A. Nardy, nous posons la même question : Qu'est-ce que le cinéma ?

Concerts Pasdeloup.

I

Théâtre des Champs-Elysées. — Samedi 13 et dimanche 14 janvier 1923, à 3 heures.

Lully. — a) *Prélude* (Alceste).
b) *Marche* (Thésée).
c) *Nocturno* (Le Triomphe de l'Amour).
d) *Menuetto* (Le Temple de la Paix).
e) *Marche* (Thésée).

Vivaldi, — *Concerto Grosso en ré mineur.*
I Allegro
II Intermezzo
III Allegro

Bach. — *Passacaglia.*

II

Beethoven. — *Septième Symphonie.*
I Poco sostenuto. Vivace
II Allegretto
III Presto. Presto meno assai
IV Finale. Allegro con brio.

III

Wagner. — *La Mort de Siegfried.*
Finale du *Crépuscule des Dieux.*

Les Concerts seront dirigés par Léopold Stokowski, chef d'orchestre du Philadelphia Orchestra.

N'insistons pas.

Un de nos confrères, distributeur émérite d'eau bénite, consacre, dans son numéro de Noël, quatre pages à la question publicité. Si ces pages étaient affectées à une étude générale sur ce sujet, rien de mieux. Mais elle chante uniquement les louanges de la publicité d'une maison, qui, depuis quelques mois, se fait notamment remarquer par la hideur de ses affiches.

C'est d'ailleurs à ce sujet que *Le Courrier* avait élevé une juste protestation, signalant qu'à côté des belles compositions d'affiches présentées par la plupart des maisons d'édition, seule cette maison, pour abaisser sans doute le prix de revient des siennes (sans toutefois diminuer leur prix de vente), sortait régulièrement, depuis la nouvelle direction, de véritables horreurs.

Il est donc, à notre avis, un peu... indécent, de porter aux nues ce qui se fait actuellement de plus mauvais dans toute la corporation, et de passer sous silence les artistiques productions des Gaumont, Aubert, etc... C'est également un peu enfantin.

Ce panégyrique est bien inutile, MM. les Directeurs sachant à quoi s'en tenir sur la valeur de cette marchandise.

PETITES NOUVELLES

M. Maurice Cohen nous informe qu'il vient de terminer le découpage de sa comédie gaie, *Bébé-Géant*, qu'il compte mettre en scène prochainement.

L'Agence Générale Cinématographique nous prie d'annoncer qu'il a été dérobé, le 26 décembre dernier, à un opérateur qui le lui rapportait, un exemplaire (5 parties) du film *Fleur du Mal*.

L'Agence Générale serait reconnaissante à toute personne qui pourrait lui donner des renseignements sur ce film.

M. Gaston Tournier abandonne les fonctions qu'il occupait à la Société d'Exploitation de Films Artistiques Internationaux. C'est M. Gremet qui lui succède comme administrateur-gérant d'autre part, et le siège de la Société sera transféré, à partir du 1er février prochain, 26, rue des Ecoles.

L'OPÉRATEUR.

LES BEAUX FILMS

L'INSIGNE MYSTÉRIEUX

Présenté par les Etablissements Gaumont, le 6 janvier 1923, au Gaumont-Palace

Tous ceux qui lisent et qu'intéressent les recherches historiques, savent avec quel soin M. G. Lenôtre restitue une époque. Nul détail révélateur de la psychologie de nos aïeux n'est omis ; chacun s'appuie sur une documentation véridique et fouillée et l'on s'étonne devant une telle précision dans l'érudition. Une œuvre d'imagination prend aussitôt tournure de faits arrivés, il nous semble lire un vieux parchemin illustré où quelque honnête homme d'autrefois eut jeté ses souvenirs pour son propre plaisir à les revivre.

Et cet historien si attachant a trouvé en M. Henri Desfontaines le plus probe et le plus consciencieux des réalisateurs, homme qui connaît son métier et le sert avec amour et loyauté et qui sans battage et sans prétentions vous fait un bon film parce que cela lui est naturel et qu'il ne laisse rien au hasard ni à la chance.

Les scènes sont bien construites, bien conduites, sans verbiage superflu, mais tout le nécessaire y est. Peut-être aimerions-nous plus de variété et de modernisme dans le procédé, mais peut-être avons-nous tort et la simplicité et la précision du récit y perdrait-elle.

Les compagnons de Napoléon, débris de sa grande armée, n'ont pas oublié leur dieu prisonnier dans l'île maudite et nous vivons la misère et les rêves des demi-soldes sous la Restauration, braves gens en proie à leur idée fixe : aller le chercher là-bas et le remettre sur son trône ; complots inutiles, plans de fous que traque impitoyablement le gouvernement autocratique du débonnaire Louis XVIII.



Une scène de *L'Insigne Mystérieux.*

Un soir, une jeune fille affolée sonne à la porte d'un magistrat du Roy, dans une petite ville de province ; elle a été suivie par un homme qui lui fait peur ; elle est si jolie dans sa frayeur que le jeune substitut sort pour chasser l'homme ; mais

elle a mis ce temps à profit et pris connaissance d'une note confidentielle signalant un complot et enjoignant la répression. Elle quitte le magistrat sans dire son nom lui laissant au cœur un amour naissant et une épingle à tête noire qui est tombée de son manteau.

Peu après nommé à Paris où la faveur de sa tante chanoinesse de Peryné et sa propre valeur l'ont mis bien en cour, il rencontre l'espace d'un instant la jeune fille et obtient du maître de poste son nom : Mlle La Roche.

Au cours d'une fête aux Tuileries, où il vient d'être présenté au roi par le procureur général, René de Montmort rencontre à nouveau la jeune fille qui s'effare de voir à sa cravate l'épingle perdue par elle.

Nous sommes en plein complot et Mlle La Roche qui n'est autre que la fille du général Herbault chef des conjurés est désignée par une lettre anonyme adressée à Montmort, puis dénoncée par un traître, Bourdier, secrétaire et protégé du général. Il aime la jeune fille, il sait qu'elle aime Montmort et il se venge, en obligeant le magistrat à accomplir son devoir et à faire arrêter lui-même celle qu'il aime.

Montmort est homme d'honneur, il explique tout à la jeune fille, lui rend son incarcération aussi douce que possible et se refuse à lui causer la douleur de faire arrêter son père également dénoncé par le traître. Bourdier va jusqu'au bout de son infamie et signale au procureur général l'insigne que portent les chefs de la conspiration la fameuse épingle noire. Stupéfaction de celui-ci la trouvant au plastron de son substitut. Il fera relâcher la jeune fille, et la fera suivre pour prendre le père. Montmort tente de la prévenir et se trahit. Sur le point d'être arrêté lui-même il se sauve avec la complicité d'un de ses employés le vieux Gaël.

C'est l'émeute provoquée par les partisans de Bonaparte ; René qui a perdu la trace de celle qu'il aime et qui a failli à son devoir se jette vers le danger et grièvement atteint est relevé par les bonapartistes. L'épingle qui l'a sauvé déjà d'une affaire du café Lamblin, redoutable repaire habituel des demi-soldes le sauve à nouveau ; il est soigné par les Bonapartistes qui le prennent pour un de leurs chefs, inconnu d'eux. Dans le délire il prononce le nom du général Herbault et celui de sa fille. Ceux-ci se retrouveront à son chevet où il accuse le traître Bourdier et le dénonce à son tour pour l'empêcher de nuire.

Celui-ci est condamné à mort par les siens, mais le général Herbault renonce à souiller sa main d'un tel sang ; le traître qui comprend son ignominie se fera justice.

La mort de l'Empereur porte un coup au général Herbault qui frappé de congestion sera soigné convalescent, par la chanoinesse. Et ces deux ennemis politiques réconciliés béniront l'amour de leurs enfants.

On peut certes préférer tout autre genre au roman historique, mais on ne peut refuser à celui-ci un éloge mérité. La façon dont il nous fait revivre cette époque de haines civiles est-elle exacte ? Il nous est difficile de nous faire une âme vieille d'un siècle, mais il nous suffit d'en trouver la reconstitution aussi attachante et jamais ennuyeuse. Le soin avec lequel ce sujet a été traité est l'honneur professionnel du réalisateur et de ses interprètes. M. Candé nous a donné une magnifique figure du général Herbault dont la foi et la fidélité à son empereur sont profondément respectables. M. Hermann est toujours sympathique soit que son devoir de magistrat lui dicte sa loi féroce, soit que son amour l'incite à la faiblesse coupable. Les rôles de Bourdier (M. Viguier) auquel la figure révoltante du traître a permis de montrer de très grandes qualités de comédien, du procureur général et de Sarrazin compagnon d'Herbault et du vieux Gaël sont également très bien tenus

Et je m'étonne vraiment du succès des stars américains chez nous quand nous avons Mlle France Dhélia ; il est difficile de rêver une ingénue intelligente, plus jeune, plus jolie et plus émouvante que celle-là. Déjà maintes fois, il nous avait été donné d'applaudir sa beauté et ses qualités, mais il semble que jamais rôle ne lui convint mieux que celui-là. Les costumes de 1820, mettent en valeur sa joliesse menue et son jeu de parfaite artiste.

Les décors sont intéressants et soignés et la photo impeccable d'un bout à l'autre secondée d'ailleurs par les éclairages parfaits. Une simple observation : attention à faire large pour les scènes d'émeute, les étrangers si prodigues nous font grief de notre parcimonie dans la figuration.

En résumé un film dont la réalisation fait honneur et fera profit à la maison Gaumont.

YAN B. DYL.



LE TAXI 313 X 7

Présenté par les Etablissements Gaumont, le 6 janvier 1923, au Gaumont-Palace

Qu'il y a donc d'esprit bien français, je dirais même bien parisien, dans cette nouvelle de M. Léonnec, mise à l'écran par Pierre Colombier. Gaie et primesautière, sans prétention et sans lourdeur, abondant en situations imprévues qui restent pourtant dans la logique de la fatalité, mais d'une fatalité aimable et nullement tragique, d'une fatalité bonne fille qui arrange ce qu'elle a dérangé pour le plus grand bien du héros; ce vaudeville doit plaire à tous les publics, parce qu'il sera compris de tous. Et beaucoup de détracteurs de l'écran lui pardonneraient bon nombre de grands morceaux indigestes en faveur d'œuvrettes charmantes et de bonne humeur, telles que le *Taxi 313 X 7*.

C'est la joyeuse histoire qui advint à un fils de famille, inutile et oisif, pourvu de rentes et d'une petite amie délicieuse, mais que la satiété lui montre encombrante et dont il se lasse. Ses occupations sportives (il joue aux courses), ses heures de bar, que l'amitié d'un tapeur professionnel ne comble pas, lui semblent vides. Conseillé par celui-ci, il veut se marier et jette son dévolu sur une jeune et jolie divorcée, Mme de Beaupré. Coquette, la belle lui déclare : « Je n'épouserai qu'un sportsman »...



Une scène du *Taxi 313 x 7*

Sportsman! la fréquentation du turf est insuffisante pour justifier ce titre, et notre écervelé achète une superbe Voisin-sport : en avant le cent à l'heure!... Il est si persuadé de sa chance que lorsque la jeune femme l'invite à une soirée au cours de laquelle elle doit faire part de ses fiançailles, il ne doute pas d'être l'heureux élu.

Et sans songer au Destin qui le guette au coin de la route, il arrête le programme de sa journée : ballade en auto, rendez-vous au bar avec la petite amie qu'on va si bien laisser tomber, et soirée triomphante...

Ballade en auto : c'est la fâcheuse panne d'essence loin de tout secours et le soir qui vient... Un taxi passe, le 313-X 7 qui semble être amené là par un dieu sauveur... et qui sera le carosse de la fatalité. Le chauffeur gardera sa voiture somptueuse, tandis que lui rentrera avec le petit tacot et enverra du secours.

Paris... voici enfin Paris... et un client, lequel solidement bâti, carré d'épaules, sait ce qu'il veut, et il veut être conduit au Ritz immédiatement...

Et au Ritz, il garde le chauffeur improvisé malgré ses protestations et ressort avec Mme de Beaupré. Le malheureux Bobby, chauffeur de taxi, fait l'impossible pour n'être pas reconnu et son opti-

misme qui veut le rassurer, lui représente l'intrus comme le notaire, le médecin où le père de sa belle. Et il les mène à Armenonville, puis chez le Monsieur qui passe un habit et enfin chez la dame où le client envoie son chauffeur qui voudrait bien filer, dîner à la cuisine.

Là, on fête l'hôte improvisé, on bavarde, il se renseigne, le champagne lui délie la langue, il s'annonce comme fiancé et il faut bien croire que ce chauffeur si généreux qui a des gestes peu professionnels n'a de chauffeur que l'habit.

Comme homme du monde, il est moins bien, pour tout dire grotesque dans celui du maître d'hôtel qu'il emprunte et qui lui va, hélas! comme une crinoline à un bovidé ibérique. N'importe, il apparaît au salon au moment où la dame annonce à ses invités qu'elle va leur présenter son fiancé : il a juste le temps de se jeter à ses pieds, tellement il est sûr de sa chance, ce brave Bobby. Mais il y a deux fiancés, car le client, lui, n'est venu que pour cela, et deux fiancés, c'est un de trop, et celui-là c'est Bobby.

Et Bobby honteusement chassé, dégrisé et déçu, ayant dit son fait au tapeur qui l'entraîna dans cette aventure ridicule, s'en va... Mais l'air le surprend et quelques minutes de repos sur les marches de l'hôtel l'endorment.

Le chauffeur, le vrai, a ramené la grosse voiture chez Bobby et la petite amie qui a trouvé par le hasard d'un memento l'emploi de la soirée du volage Bobby le trouve et le recueille là.

Au fait, n'est-ce pas le bonheur à portée de sa main.

« Je ne t'ai jamais autant aimé que ce soir », conclut notre sportsman d'occasion.

N'avais-pas raison de vous dire que c'est charmant. Ajoutez à cela l'interprétation du fantaisiste Saint-Granier si parisien et de Mlle Madys, sur le charme de laquelle tout à été dit depuis si longtemps et vous comprendrez que cette pochade a droit à une heureuse carrière qui sera sienne assurément.

D'agréables décors et une bonne photo.

Yan B. Dyl.

VOX FEMINA

Présenté par la Compagnie Vitagraph, le mercrdi 10 janvier, au Gaumont-Palace.

Le premier grand film de l'année digne de retenir toutes les attentions et, principalement, celles des directeurs soucieux d'offrir à leur public une bande à l'intérêt soutenu.

Vox Femina a été présenté mercredi 10 janvier, au Gaumont-Palace, devant une grande affluence. Le Tout Paris littéraire, politique et artiste s'était donné rendez-vous à l'Hippodrome pour applaudir chaleureusement cette œuvre nouvelle qui s'est classée d'emblée parmi les meilleures présentées jusqu'ici. L'impression générale a été que l'Art cinématographique a atteint, avec *Vox Femina*, le faîte de la production qui se targue d'apporter à l'écran l'image vivante du monde qui palpite autour d'intérêts divers et déchaînés.

Des félicitations doivent aller d'abord à Dorothy Phillips, l'admirable interprète de ce film qui a su extérioriser toute la gamme des sentiments pouvant animer un cœur de femme aimante et bafouée dans son amour; puis à la F. N. A. qui, sur une Idée, vieille comme le monde, a su bâtir un scénario vivant de jeunesse et enfin à la Vitagraph qui a su discerner de combien de films plus ou moins bons *Vox Femina*, vraiment bon.

Mais voici succinctement le drame : Victoria rêve à l'amour pur et simple et au prince charmant de la légende... Elle est triste, d'une tristesse infinie, car ses parents veulent lui faire épouser un ami de la famille qu'elle n'aime pas; c'est le mariage de convenances!

Elle erre dans le parc du château... sur la route qui borde les jardins, un homme seul se promène : c'est l'avocat David Miller. Les deux jeunes gens engagent une conversation. Victoria expose son désespoir à David. Celui-ci l'invite à le venir voir chez lui. Victoria promet... elle est rejointe par le fiancé que la volonté de ses parents veut lui imposer. Elle est troublée et le fiancé lui pose cette question : Votre cœur n'a-t-il jamais battu pour un autre homme? » ce à quoi Victoria répond : « Et vous, n'avez-vous jamais aimé une autre femme? » Ce dialogue eût dû rester là si le

fiancé, homme dans toute sa fatuité, n'avait tranché sentencieusement : « C'est une question que l'on ne pose pas à un homme! »

Victoria quitte son fiancé qu'elle trouve par trop fat et se réfugie dans sa chambre. Elle rêve à la délicieuse légende anglaise de Newby : Une jeune châtelaine est forcée d'épouser un seigneur voisin. Elle ne l'aime pas, car son cœur est pris ailleurs. Elle a accepté cependant cet époux mais, à l'instant où elle allait enchaîner sa vie à jamais, un cavalier masqué surgit dans la grande salle du château et l'enlève au milieu du désarroi général... Ils vécurent heureux.

Victoria appelle l'imaginaire cavalier à son secours et accepte de devenir la femme « éternelle sacrifiée. »

Le jour de son mariage est arrivé. Elle a pu avertir David de l'heure de la cérémonie intime et, au moment où les paroles du pasteur allaient river la chaîne conjugale, David l'enlève et la soustrait à toutes les recherches.

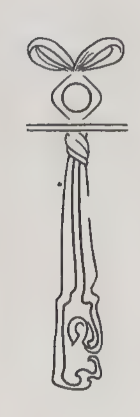
Ils contractent union légale et Victoria vit dans l'adoration perpétuelle de son mari. Son bonheur devient plus grand : un enfant leur est venu... puis deux.

Victoria se rend compte, un jour, que les charges du ménage sont lourdes pour David. Elle décide d'étudier le droit et de conquérir ses diplômes. Elle s'ouvre de son projet à David. Celui-ci, jaloux de ses prérogatives masculines, le lui interdit assez durement. Victoria en est douloureusement surprise. C'est le premier heurt.

David, qui a acquis quelque notoriété au Palais, est reçu dans le monde. Il oblige Victoria à y paraître. Celle-ci ne peut se faire à cette vie nouvelle pour elle et prend part aux bals, réceptions, dîners, etc., simplement habillée d'un délicieux et simple tailleur mais, qui n'est pas « du soir ». David le remarque et s'en trouve choqué.







Danseuses romaines à l'époque de la décadence de Rome.

Comme tous les hommes, il admire chez d'autres femmes ce qu'il condamne chez la sienne.

Il le fait comprendre à Victoria et lui donne en exemple telle ou telle mondaine en vue.

Victoria, le cœur gros, rentre chez elle et cherche les moyens de plaire à son mari. Pendant ce temps, David entoure de ses assiduités une jolie danseuse, une de ces femmes qui semblent avoir été mises sur la terre pour tirer les ficelles de « l'homme-pantin ». Il en oublie Victoria.

Ici se place une reconstitution saisissante de vérité d'un épisode de *La Vie au Royaume des Amazones*.

Victoria croit avoir trouvé le moyen de ramener à elle son époux volage. Elle copiera ces femmes

aux joues fardées qui ne permettent pas le sourire, aux yeux soulignés de kohl, aux décolletés outrageants, etc. Elle sera, elle aussi, une poupée!

Une soirée va lui donner l'occasion d'essayer sur son mari le soi-disant pouvoir de séduction du maquillage et du décolleté suggestif. Elle paraît au bal, un murmure d'admiration l'accueille tant elle est belle. David est surpris et... jaloux. Il l'appelle, l'entraîne dans le parc et, là, au cours d'une scène violente et ridicule, lui dit : « Va t'habiller, tu es nue! »

Elle a ouvert un journal. Elle lit en première page, l'infamie de celui qui fut son bonheur, son seul bonheur. Le matin même, ses enfants lui ont encore demandé à quelle date leur papa pensait revenir à la maison. Elle souffre et un terrible combat se livre en son cœur brisé. Ira-t-elle au secours de cet homme qu'elle aime encore malgré ses torts, ou le laissera-t-elle aux prises avec les rigueurs de la loi?

Elle ira vers lui... Elle lui apporte dans sa prison la consolation du pardon, et David dont le







Victoria surprenant son mari avec Gladys comprend que pour elle son bonheur est fini.

Victoria, désespérée, s'enfuit, refuse l'accès de sa chambre à son mari. C'est le divorce inévitable.

Dix ans ont passé... David a rencontré un agent d'affaires véreux qui lui a proposé certaines tractations. David, que sa maîtresse a ruiné, a accepté. Il est pris dans une affaire de faux et usage de faux, arrêté et jeté en prison. Sa maîtresse, ses « amis » l'ont lâché... il n'est plus qu'un pantin dont les ficelles sont cassées.

Victoria qui a gardé ses deux enfants a subi avec succès les examens de droit. Elle est avocate et s'est vouée à la défense des faibles, des opprimés, de la femme...

repentir est profond et sincère lui demande de reprendre la vie commune dès qu'il sera relaxé.

La Cour d'Assises reconnaît l'innocence de David qui n'a été que l'instrument inconscient d'un dangereux coutumier du fait. Il est acquitté et rejoint Victoria qui lui ouvre ses bras tous grands pendant que ses enfants fêtent le retour de leur papa chéri.

Quoi de plus humain, de plus vécu que ce drame au fond duquel s'agitent quatre personnages animés d'aspirations diverses et qui rappelle une phrase de Voltaire : « *Tous les raisonnements des hommes ne valent pas un sentiment d'une femme* ».

ANDRÉ BARSAC.

UN BEAU FILM

TU NE TUERAS POINT !

Présenté par Universal-Film au Palais de la Mutualité Mercredi 10 Janvier.

Le scénario de George C. Hull est tiré de l'un de ses romans. Mise en scène de Robert Thornby.

Adaptation française de Daniel Jourda.

Tôt privé de ses parents, le trappeur français Gaspard a poussé tout seul comme l'herbe folle et dans l'âme de cet être simple et bon deux fleurs sublimes se sont épanouies : l'amour de la Nature et de l'Humanité. Pour tous les enfants du village, il est « l'Oncle Gaspard ».

Chaque année, pendant la saison hivernale, Gaspard quitte le pays pour n'y revenir qu'au printemps avec une provision de peaux de bêtes, produit de ses chasses et fonds de ses ressources, en attendant qu'une mine d'or qu'il a découverte lui donne, sinon la richesse, du moins l'aisance nécessaire pour épouser celle que son cœur a choisi.



Or, pendant une absence annuelle, un étranger, Benson, venu dans le pays pour y chercher de l'or, lui vole sa mine et sa fiancée : sa mine, parce que Gaspard avait oublié d'en faire enregistrer le titre de propriété; sa fiancée parce que nul en ce monde ne peut être sûr du cœur d'une femme et que les absents, en amour, ont toujours tort. Par cette double perfidie, cette âme droite, belle, pure jusqu'à ce jour, se transforme; la haine s'en empare, elle devient d'une laideur effrayante et ne tend plus que vers un but : se venger! Pendant sept ans, Gaspard prépare, attend cette vengeance; il ruine Benson, détruit peu à peu l'harmonie de son ménage, et finalement, suscite une querelle entre lui et une brute — querelle en laquelle Benson fait usage d'une arme à feu et blesse son adversaire, ce qui le fait condamner à la prison.

La femme de Benson étant morte, le Tribunal confie l'enfant à Gaspard qui se jure de faire payer au pauvre petit être les tortures morales que lui firent subir les parents de ce dernier. Mais devant la confiance, la joliesse du chérubin, la belle âme du trappeur refleurit à nouveau, et il se prend à chérir comme son propre fils celui dont il voulait faire son souffre-douleur.

Grâce à sa bonne conduite, Benson est libéré par anticipation. Gaspard l'apprend. Son désespoir est indescriptible. Donc, cet homme qui lui a déjà pris tout ce qu'il aimait au monde, va maintenant lui prendre celui qu'il aime plus que sa vie... Non, cela ne sera pas! Et une idée diabolique germe dans son cerveau : Il capture un loup, l'enferme dans sa cabane dont il a fait un piège, et l'affame en l'espérance que lorsque Benson reviendra...

. . . .

Mais ce n'est pas Benson qui se prend au piège, c'est son petit, son amour. Fou de douleur, il se précipite dans la cabane, sauve l'enfant et reste enfermé avec le carnassier; ce pendant que Benson, qui vient d'arriver, apprend par son fils le terrible drame qui se déroule. Enfin, la porte s'ouvre pour livrer passage à Gaspard. Il a vaincu la bête, mais celle-ci lui a fait payer chèrement cette victoire.

Le sang répandu par Gaspard pour sauver le fils de son ennemi, lave la souillure que la haine avait faite au cœur des deux hommes, et le divin pardon s'échappe de leurs lèvres.

Pour les Spectacles de Province

Le Projet de loi de M. Henri Auriol

M. Henri Auriol vient de déposer sur le bureau de la Chambre, une proposition de loi tendant à réaliser le dégrèvement des théâtres de province.

Voici ce que dit l'éminent parlementaire pour justifier sa proposition.

Il faut inlassablement le répéter : le spectacle subit actuellement une crise extrêmement grave.

Ceux qui la nient sont hypnotisés par la prospérité de quelques théâtres de Paris qui affichent dans les journaux de grosses recettes. Certes, nous ne contestons pas que certains théâtres de la capitale fassent largement leurs affaires. Mais ils le doivent à des causes très particulières, comme l'affluence, sans cesse renouvelée, des étrangers, et les prix élevés des places.

Les statistiques fournissent, à cet égard, des renseignements impressionnants.

Ainsi, il paraît que l'Opéra-Comique aurait réalisé en 1920, près de 8 millions de recettes, arrivant bon premier dans la catégorie des théâtres subventionnés.

Dans un autre genre, les Folies-Bergère accusent, la même année, près de 6 millions et le Concert-Mayol 2 millions.

Enfin, parmi les cinémas, le plus favorisé, le Gaumont-Palace, aurait dépassé 3 millions de recettes.

Que nous parle-t-on de faillite des théâtres, déclarent ceux qui connaissent ces chiffres.

Ils ont tort.

D'abord, les grosses recettes que nous venons de relever sont des recettes « brutes »; il faut donc les diminuer de la taxe d'Etat, du droit des pauvres et de toutes les autres charges (et elles sont nombreuses), qui grèvent le budget d'une exploitation de spectacles.

Ainsi réduites, ces recettes se traduisent souvent par un très mince profit, lorsqu'il y a profit.

D'ailleurs, ne perdons pas de vue qu'il ne s'agit là que de certains théâtres, des plus grands théâtres de Paris, de ceux-là mêmes qui, « privilégiés », refusent du monde, suivant la formule.

Combien d'autres, extrêmement nombreux, ne sont point dans ce cas ! En réalité, les théâtres de la capitale doivent s'estimer heureux, lorsqu'ils réussissent à « nouer les deux bouts »; voilà la vérité.

Quelles sont les causes de cette crise ?

Elles sont nombreuses : bornons-nous à indiquer les principales. Si le coût de toute chose a triplé dans le domaine des théâtres (loyer, décors, costumes, lumière, chauffage, cachets d'artistes, salaires, imprimés, etc.), il n'a pas été possible aux directeurs de tripler le prix des places, parce que le public ne l'aurait pas accepté.

Ce défaut de proportion entre l'augmentation des frais d'exploitation et des recettes encaissées, constitue une première cause de la crise du théâtre ; il y en a une autre : l'exagération des charges fiscales qui pèsent sur l'industrie théâtrale.

On peut dire, en effet, que nos théâtres souffrent et meurent d'indigestion fiscale.

Quelle différence entre la situation actuelle du Spectacle et celle qu'il connut avant la guerre.

Avant la guerre, point d'impôt spécial sur le spectacle. Les municipalités, désireuses de briller par l'éclat de leurs troupes, votaient même des subventions pour encourager les directeurs à monter des ouvrages nouveaux.

C'était le temps de la décentralisation théâtrale. On ne demandait pas de l'argent au directeur, on lui en offrait.

Pendant la guerre, les taxes sur les spectacles firent leur première apparition. Mais avec quelle discrétion ! Tous les spectacles furent frappés d'un droit fixe, variant suivant le prix de la place. Il n'était jamais supérieur à 5 0/0 de la recette brute.

Les directeurs acquittaient cet impôt sans la moindre récrimination, car ils trouvaient tout à fait légitime d'être frappés d'une taxe que les exigences du moment justifiaient pleinement et qui, d'ailleurs, ne les frappait pas de façon abusive.

Mais vint « l'après-guerre ».

Le théâtre dut alors payer sa contribution aux exigences accablantes d'un budget formidable. C'est à ce moment-là que le législateur a vraiment dépassé la mesure en imposant *trop lourdement*

le spectacle. C'est de cette erreur, de cette faute, que souffre ce dernier et qu'il risque de mourir si on n'y prend pas garde.

A quelles taxes le Spectacle se trouve-t-il, en effet, soumis ?

La loi du 25 juin 1920 prévoit :

1° Une taxe de 6 0/0 sur les recettes brutes des *théâtres ;*

2° Une taxe de 10 0/0 sur les recettes brutes des *music-halls ;*

3° Une taxe de 10 0/0 à 25 0/0 sur les *cinémas*, taxe variant suivant les recettes brutes mensuelles.

Ce n'est pas tout et, en dehors de la taxe d'Etat, tout « spectacle » est aussi tenu au droit des pauvres, droit invariablement fixé à 10 0/0 sur la recette brute, quel que soit le genre de spectacle.

Avec ces données, il est aisé d'établir le tableau des taxes auxquelles tout spectacle est soumis.

Il faut cependant distinguer entre le département de la Seine et la province car, nous le montrerons plus loin, la situation n'est pas toujours la même, qu'il s'agisse, par exemple, de Paris ou de Bordeaux :

DIFFÉRENTS DROITS
FRAPPANT LES « SPECTACLES » PARISIENS

A. — Théâtre

10 % de droit des pauvres ;
6 % de taxe d'Etat ;

Soit : 16 % sur la recette brute.

B. — Music-Hall

10 % de droit des pauvres ;
10 % de taxe d'Etat ;

Soit : 20 % sur la recette brute.

C. — Cinéma (moyen) (1)

10 % de droit des pauvres ;
15 % de taxe d'Etat ;

Soit : 25 % sur la recette brute.

Les chiffres que nous venons d'indiquer sont considérables et on chercherait vainement une autre industrie, un autre commerce, même de très grand luxe, aussi durement frappé que le spectacle à Paris. Payer, en effet, pour un directeur, 15 %, 20 % ou 25 % sur sa recette brute, sans compter toutes les autres charges, c'est traiter le directeur en « paria ».

***

Or la situation des spectacles en *Province* est pire ; une taxe municipale vient, en effet, d'habitude, s'ajouter à la taxe d'Etat et au droit des pauvres.

Voici les différents droits qui grèvent l'exploitation d'un spectacle *en province* :

DIFFÉRENTS DROITS
FRAPPANT LES « SPECTACLES » EN PROVINCE

A. — Théâtre

10 % de droit des pauvres ;
6 % de taxe d'Etat ;
5 % de taxe municipale ;

Soit : 21 % sur la recette brute.

B. — Music-Hall

10 % de droit des pauvres ;
10 % de taxe d'Etat ;
5 % de taxe municipale ;

Soit : 25 % sur la recette brute.

C. — Cinéma (moyen)

10 % de droit des pauvres ;
15 % de taxe d'Etat ;
5 % de taxe municipale ;

Soit : 30 % sur la recette brute.

Donc, le spectacle, en province doit payer à l'Etat, à l'Assistance ou à la commune, 21 %, 25 % ou 30 % sur sa recette brute.

N'est-ce pas une différence de taxation *très sensible* avec celle qui frappe ces mêmes spectacles à Paris ?

D'ailleurs, dans certaines villes de province, cette différence est encore plus accusée, à Lyon notamment, ou la taxe municipale est *triple*. Ainsi, dans cette ville, le directeur d'un grand cinéma arrivera à payer jusqu'à 47,50 % de sa recette brute.

Quant à un théâtre il payera, toujours à Lyon, 28,50 % de droits et un music-hall, 32,50 de droits sur les recettes brutes.

Et il y a encore des spectacles à Lyon !

La preuve est donc faite que le spectacle (théâtre, music-hall ou cinéma) est beaucoup plus frappé en province qu'à Paris.

(1) Les cinémas sont frappés d'une taxe variant de 10 % à 20 %.

La première taxe de 10 % est appliquée jusqu'à 15.000 fr. de recettes « mensuelles » brutes.

Entre 15.000 fr. de recettes brutes mensuelles et 50.000 fr. la taxe est de 15 %.

Si le cinéma fait de 50.000 à 100.000 fr. par mois, la taxe est de 20 % sur la recette brute.

Au-dessus de 100.000 fr. de recettes brutes, la taxe d'Etat est portée à 25 %.

Dans le tableau ci-dessus, nous avons pris comme exemple l'exploitation d'un cinéma « moyen », c'est-à-dire d'un cinéma réalisant de 15.000 à 50.000 fr. de recettes brutes par mois, ce qui est assez fréquent.

Or, si la province est encore plus mal traitée que la capitale, en ce qui concerne les taxes, puisqu'elle en connaît une de plus (la taxe municipale), peut-elle du moins avoir l'espoir de compenser cette injustice par d'autres avantages, des avantages que ne connaîtrait pas la capitale.

Hélas ! c'est exactement le contraire.

La situation des théâtres en province est, en effet, en tous points critique. Tout d'abord les théâtres de province n'ont pas cette clientèle de rechange qui emplit les salles parisiennes.

En second lieu, le public sédentaire d'une ville, surtout d'une petite ville, ne peut payer un tarif élevé. Des places à 25 et 30 francs cela est possible à Paris, mais à Toulouse, à Bordeaux et partout ailleurs, on ne saurait les imposer sans courir le risque de jouer devant des salles vides.

Donc, double désavantage pour la province qui, avec un public restreint, doit se contenter de tarifs relativement modestes.

Quant aux charges diverses qui grèvent toute exploitation théâtrale, elles sont plus fortes en province qu'à Paris, et cela s'explique fort bien.

Pour attirer hors de la capitale des vedettes (elles seules plaisent au public) il faut, en effet, leur consentir des cachets considérables (augmentés du prix des voyages) Nos étoiles n'aiment guère quitter le ciel de la capitale. Or, si les artistes connus se font payer plus cher qu'à Paris, on ne saurait réaliser d'économies sur le petit personnel qui, lui, continue à exiger des salaires de 20 à 35 francs par jour.

Comment, dans ces conditions, le spectacle en province pourrait-il résister à de pareils coups ? Il ne le peut plus.

Aussi, peu à peu, les théâtres disparaissent-ils. Angers, Saint-Etienne, Rouen, ont vu leur théâtre fermé, avec des déficits variant de 60.000 à 150.000 francs. Et ils sont innombrables ceux qui, sacrifiant, dans le tenace espoir de jours meilleurs, des capitaux péniblement amassés, se sont maintenus jusqu'à présent, mais sont à la veille de disparaître à leur tour. Certains music-halls ne jouent plus que deux fois par semaine et la presque totalité des cinémas de province ont dû réduire le nombre de leurs représentations et même baisser le prix de leurs places.

Telle est la situation, sans phrases, sans exagération, dans toute sa vérité brutale, et si lourde de conséquences. Nous avions donc raison de dire qu'il est temps d'agir si l'on veut sauver le spectacle en province.

*
* *

Entre la capitale et la province il n'y a point d'égalité en ce qui concerne les charges fiscales, la province se trouvant incontestablement « sacrifiée ».

Moins bien placée que la capitale pour gagner de l'argent et prospérer puisqu'elle n'a point la clientèle de rechange de Paris et que, d'autre part, elle ne peut avoir recours aux tarifs élevés des scènes des boulevards, la province connaît tous les impôts de la capitale (taxe d'Etat et droit des pauvres), et, seule, du moins pour le moment, elle supporte la taxe municipale. Elle est donc sujette à trois impôts successifs, également lourds et qui lui ôtent toute possibilité de vivre.

(*A suivre.*)

Nous invitons amicalement nos clients à nous remettre leurs ordres de publicité le plus tôt possible pour nous éviter mille difficultés matérielles qui retardent chaque semaine la sortie de notre journal.

Nous les remercions d'avance de tout ce qu'ils pourront faire dans ce sens.

Le "Courrier Judiciaire"

Prorogation professionnelle des loyers

Notre récent article sur cette question nous a valu un assez volumineux courrier auquel nous ne pouvons répondre, sinon « en bloc ». L'examen de la jurisprudence actuelle en matière de loyers, permet de formuler cette conclusion absolument générale :

L'appartement d'un artiste cinégraphiste, qui étudie, prépare et compose chez lui les rôles qu'il doit jouer, est un local professionnel bénéficiant de la grande prorogation, c'est-à-dire d'une durée égale au temps écoulé entre le décret de mobilisation (2 août 1914) et le décret fixant la cessation des hostilités (23 octobre 1919).

De plus, cette prorogation n'est pas décomptée de jour à jour, mais de terme à terme, et son échéance est en réalité non pas le 23 octobre 1919 mais bien le 8 ou le 15 janvier 1920.

Et cela, quel que soit le taux du loyer, la distinction entre petits et grands loyers (au-dessous ou au-dessus de 500 fr.) n'existe pas pour la location professionnelle.

Il n'est pas nécessaire d'autre part que l'acte de location mentionne la qualité professionnelle du locataire. Cette location a pu à l'origine avoir un caractère « bourgeois » elle est indiscutablement professionnelle, si le locataire exerce publiquement dans son appartement, au su et vu du propriétaire, une profession nécessitant une étude ou une préparation à domicile.

Toutefois, la prorogation professionnelle *ne s'applique qu'aux locations antérieures au 2 août 1914*, qu'elles soient écrites ou verbales.

Ici se pose une question : à partir de quelle date la prorogation professionnelle commence-t-elle à jouer ?

— a) *Pour les locations verbales*, du jour où le locataire a signifié à son propriétaire une demande de prorogation.

Rappelons ici que le locataire n'est pas tenu de signifier sa demande de prorogation avant d'avoir reçu congé de son propriétaire, mais qu'il doit la signifier dans les *vingt jours* de ce congé sous peine d'en perdre le bénéfice et d'être déchu de tous ses droits.

— b) *Pour les locations à bail*, la prorogation ne part que de la date d'expiration fixée par le bail et au plus tôt du 1er janvier 1920.

Quant à la signification au propriétaire, elle doit être faite au plus tard trois mois avant l'expiration du bail.

Mais le propriétaire peut-il augmenter le taux du loyer pendant la durée de la prorogation ?

Non, l'article 56 de la loi du 9 mars 1918 est formel. Cependant aux termes de la loi du 31 mars 1922 (art. 1er), le propriétaire peut exiger du locataire le remboursement de l'augmentation des frais et charges qui grèvent sa propriété, soit :

1° 5 % du loyer de 1914 pour les frais d'entretien de l'immeuble ;

2° Les impôts et taxes diverses ;

3° Les prestations payées pour la commodité des locaux (éclairage, chauffage, ascenceur).

Pour ces deux dernières catégories les locataires n'ont à rembourser que *l'augmentation subie par le propriétaire depuis 1914* et au prorata du chiffre de leur loyer.

Enfin, le terme ultime jusqu'où pourront jouer les prorogations professionnelles, ne peut dépasser le 1er janvier 1925.

Mais encore une fois, le bénéfice de ces prorogations n'est acquis qu'aux locataires anciens, dont la location est antérieure au 2 août 1914.

Et les autres ? — Nous examinerons leurs droits dans un prochain « Courrier ».

Me Roger Barthié,
Avocat à la Cour de Paris.

Une vieille affaire de théâtre, qui remonte avant la guerre revient sur l'eau.

Il s'agit de la liquidation de la Société du théâtre des Folies Marigny et de la vente de cet établissement à M. Abel Boularan dit Deval.

M. Paul Ruez et M. Léo Pouget, compositeur de musique et administrateur de la Société, avaient accusé MM. Georges Bonheur, Abel Boularan dit Deval et Quinson d'avoir créé un syndicat occulte,

en vue d'acquérir la majorité absolue dans les assemblées générales et de diriger à leur gré les destinées du théâtre Marigny. Ils auraient, par une gestion onéreuse, provoqué la liquidation forcée de la Société et amené la vente du théâtre à M. Abel Boularan dit Deval.

Une plainte déposée contre Abel Boularan dit Deval, Quinson et Bonheur aboutit, il est vrai, à une ordonnance de non lieu.

Tandis que M. Bonheur reste à l'écart (?) MM. Abel Boularan dit Deval et Quinson attaquent aujourd'hui, pour dénonciation calomnieuse, en dommages intérêts MM. Léo Pouget et Ruez fils. Ce dernier, mobilisé ainsi que M. Pouget pendant la guerre, a entendu sur le front d'autres échos que ceux des Folies Marigny.

L'affaire passera mardi 9 janvier courant devant le Tribunal Civil de la Seine.

Mes Paul Boncour et Bardon représenteront les défendeurs et Me Mathiot plaidera la cause de M. Boularan dit Deval et Quinson.

Un petit procès

Un jeune homme de dix-neuf ans, M. X..., étudiant en droit, ayant voulu s'engager d'un pied léger sur le chemin de la fortune cinématographique, chargea le metteur en scène Y... d'engager des artistes et de tourner un film de son invention : *La vision sur l'abîme.*

Tout allait bien ; la bande était presque complètement achevée et les excellents Verdier, Davert, (qui fut Chéri-Bibi), etc., se réjouissaient à l'idée des cachets importants qui leur avaient été promis, lorsqu'ils apprirent brusquement que X..., leur auteur et seul commanditaire, complètement désargenté, venait d'être arrêté pour quelque indélicatesse et qu'il ne leur laissait qu'une vision sur le plus effroyable de tous les abîmes : une caisse vide.

Sur les plaidoiries de Me Robert Lœwel, pour les artistes, et de Me Lévêque, pour M. X..., le Conseil des Prud'hommes à condamné le metteur en scène à payer 1.500 francs d'indemnité à chacun des acteurs engagés par lui, condamnations qui seront garanties par X., sur appel la 7e chambre du tribunal civil va trancher définitivement le litige.

Espérons que les indemnités que le Tribunal accordera ne resteront pas seulement théoriques, suivant le vieil adage « Où il n'y a rien, le diable même perd ses droits. »

Du *Ciné-Journal.*

Le " Courrier " Financier

Le marché est très agité : dans une même séance on passe de la faiblesse à la fermeté, et de la fermeté à la faiblesse, sans transaction et sans raison apparente. La spéculation est désorientée et les cascades des changes étrangers ne sont pas faites pour rétablir l'équilibre. Cependant on ne peut pas dire que la tendance soit lourde, au total ; en comparant les cours d'une semaine à l'autre on trouve, en effet, des plus-values parfois très importantes. En outre le comptant n'a cessé d'acheter, et c'est là une indication des plus intéressantes à relever, car les achats « réels » finissent toujours par l'emporter sur les ventes « spéculatives ».

Il y a bien l'éternelle question politique mais la Bourse s'en dégage de plus en plus : elle veut faire des affaires et elle en fait.

Les rentes françaises sont offertes sur la baisse du franc.

Les obligations du Crédit National sont faibles. Des ventes d'arbitrage étant effectuées en vue de la souscription à l'emprunt en cours.

Les banques françaises sont très animées et en progrès marqué ; nous croyons d'ailleurs que la hausse n'est pas finie sur ce compartiment.

Aux valeurs d'électricité la Distribution a une tenue qui laisse à désirer, et c'est, au reste, très naturel, la révision des tarifs, décidée, par le Conseil Municipal, devant se traduire par une forte diminution des bénéfices, et, partant des dividendes.

Les Sucrières sont irrégulières, on vend le Say et on achète les Sucreries d'Egypte.

Le Rio-Tinto et le Boléo, conservant une excellente tendance.

Aux valeurs de Cinéma, l'action Pathé est ferme et doit encore progresser. Cependant la position à la hausse est un peu chargée et des prises de bénéfices semblent infiniment probable.

En Banque, les Mines d'or et la De Beers sont toujours fermes.

On note d'excellents achats en valeurs russes des dégagements en Tubize et en Hotchkiss.

Les Caoutchoutières sont fermes.

RAYMOND BOULIÈRE.

LES VALEURS DE CINÉMA

	Cours du 2 Janvier	Cours du 9 Janvier
Pathé-Cinéma	717 »	715 »
Continsouza	118 50	113 50
Cinéma Exploitation	303 »	309 »
Cinéma Omnia	50 »	50 »
Cinémas Modernes, act	125 »	125 »
— — part	31 »	30 50
Cinémas Eclipse, act.	15 50	15 50
— — part	20 50	20 50
Pathé-Consortium-Cinéma, part	130 50	130 50

Pour compléter un travail de recensement que nous terminons au *Courrier*, nous prions instamment nos lecteurs de nous signaler :

1° Les fermetures de Cinémas qui se sont produites en 1922 dans leur région.

2° Les réductions d'orchestres qui ont été faites dans les Cinémas à seule fin d'en diminuer les frais généraux.

Il s'agit de dresser un document que nous enverrons à tous les parlementaires pour bien leur montrer, non pas la gloire du Cinéma, mais sa misère.

Nous ne pouvons plus payer les taxes. Prouvons-le, si nous tenons à vivre.

Les Avant-Premières

Présentation du Samedi 6 Janvier 1923

Cinématographes Harry

La Gosse de Whitechapel (film anglais).

On ne fera jamais trop l'éloge des Cinématographes Harry — firme entre toutes appréciée — dont le constant désir est d'offrir à MM. les Directeurs des programmes d'une variété très artistique et d'une réalisation en tous points impeccable.

Reconnaissant les efforts nombreux faits dans un but de leur donner toute satisfaction, MM. les Directeurs suivent avec un intérêt grandissant, avec une sympathie qui se manifeste souvent au cours des projections, les programmes que cette firme soumet à leur appréciation.

Samedi dernier, a été offerte la primeur d'un nouveau film de Miss Betty Balfour, la vedette tant applaudie de *La Petite Marchande de fleurs de Piccadilly* et de *Squibs gagne la coupe de Calcutta*.

C'est donc, une fois de plus, un gros succès de location pour les Cinématographes Harry !

Dans cette nouvelle production qui s'intitule *La Gosse de Whitechapel*, Miss Betty Balfour résoud ce problème fort difficile d'être toujours semblable à elle-même tout en se renouvelant.

Son jeu très particulier, d'un naturel exquis, d'une simplicité d'autant plus émouvante qu'elle est plus directe, a, cette fois encore, spontanément conquis le public cependant blasé des présentations journalières.

Je ne m'étendrai pas plus longuement sur les nombreuses qualités de cette artiste.

Les lecteurs du *Courrier* l'ont certainement appréciée dans ses précédentes créations : celle qu'elle a fait dans *La Gosse de Whitechapel* — sans leur être supérieure — supporte aisément — avec ses plus grands succès — une comparaison des plus flatteuses,

Or donc, dans Whitechapel, ce faubourg de Londres que tant de romanciers se sont plus à décrire, habite la petite Mélie, gentille gamine londonnienne, dont les ambitions — lorsque cette histoire commence — sont des plus modestes.

Sa mère, la vieille Gilliken, gagne péniblement sa vie et celle de sa fille en travaillant dans une blanchisserie du quartier.

Elle gagne ainsi chaque jour les quelques shillings nécessaires à leur maigre subsistance.

Eveillée et le cœur joyeux, ne pensant qu'à jouer des farces aux passants et aux policemen, Mélie sent son petit cœur d'enfant battre pour le frère d'une de ses petites amies, le portefaix Dick Barden, attaché à la gare de Charing-Cross.

Dans le but d'empêcher sa fille d'avoir de mauvaises fréquentations, la mère Gilliken fait entrer Mélie comme bonne à tout faire chez trois vieilles filles, célibataires revêches et excentriques, habitant Peckan, petite localité des environs de Londres,

Au bout de quelques semaines bien monotones, Mélie commence à bien regretter ses petites amies et surtout son habituel confident Dick dont la présence était si chère à son cœur.

Un jour que ses maîtresses sont au sermon, Mélie s'échappe et retourne auprès de ses camarades.

Heureux de revoir celle qu'il aime, Dick emmène Mélie à la fête du quartier où une de ses compagnes dérobe quelques gâteaux à l'étalage d'une pâtisserie.

Quoique innocente, Mélie est arrêtée et condamnée à passer trois années dans un pénitencier.

A la fin de ces trois années, grâce à sa bonne conduite, Mélie est désignée pour servir dans une grande maison bourgeoise où elle doit se rendre le jour même de sa libération.

Mais, à peine libre, Mélie n'a plus qu'une idée : revoir ses petites amies de la barrière de Bermondsey !

Craignant d'être reprise par la police pour n'avoir pas pris le service pour lequel elle était désignée, la petite fugitive s'engage sous un faux nom dans un restaurant de la cité.

Pendant ce temps, Dick a quitté sa place de portefaix.

Homme des temps nouveaux, il s'est révélé comme étant un très brillant boxeur.

Inquiet de ne pas voir sa bien-aimée, il s'est mis à sa recherche et, l'ayant retrouvée, l'a ramenée chez sa mère.

Le bonheur semble sourire à la petite gamine de Whitechapel puisque Dick, amoureux fidèle, a demandé sa main à la vieille Gilliken.

Le subit retour du père de Mélie, vieil habitué du bagne, mari et père infâme, menace de gâter les choses : mais les poings de Dick sont des porte-respect devant lesquels il faut s'incliner !

Tout rentre donc dans l'ordre. Et, comme à quelque temps de là, bien entraîné pour un championnat de boxe, Dick est victorieux de son adversaire et gagne une bourse de plusieurs milliers de livres sterling, il prend une sage décision.

Il épouse Mélie et s'embarque avec elle pour l'Amérique, afin d'aller conquérir de nouveaux lauriers.

Cette étude de mœurs londonniennes est présentée avec goût et soin ; les tableaux bien situés, les personnages bien campés, lui donnent une saveur particulière, un pittoresque tout spécial.

Quelques scènes sont fort habilement menées et bien des détails qui corsent l'action, la situent avec exactitude et originalité, et sont l'indéniable preuve du soin apporté à la réalisation intelligente de ce film.

Tous les artistes qui entourent *La Gosse de Whitechapel* sont excellents et ce film mérite, dans l'ensemble, la grande faveur du public.

Le Mari de ma Femme (film américain).

Voici une scène comique bien faite pour amuser parce que remplie de situations et d'incidents très drôles.

Elle est jouée dans un mouvement excellent par des artistes qui, chose fort appréciable, semblent prendre à cette fantaisie un sensible plaisir.

Ce n'est pas sans donner une allure de vraisemblance aux situations invraisemblables que cette comédie se déroule. Mais, le scénario compte si peu quand on rit de bon cœur !

Le Rhône de Lyon à Valence (film français).

Cette partie d'un documentaire relatif à cette région est particulièrement intéressante.

La photo est très nette et soignée.

Comptoir Ciné-Location-Gaumont

L'Insigne Mystérieux (film français).

Un film fort bien joué, dont la mise en scène est des plus réussies.

C'est une histoire située à l'époque napoléonienne et dans laquelle se mêlent très heureusement l'Histoire et

l'Amour. M. Henry Desfontaines, puissamment aidé par des interprètes de valeur, l'a réalisée avec grand succès.

Le Taxi 313 — X 13 (film français).

De l'esprit parisien porté à l'écran avec infiniment de goût, sans lourdeur d'aucune sorte.

Cette fort agréable comédie a la chance d'être bien interprétée.

En résumé : deux bons films bien français par leurs sujets et leur exécution.

Présentation du Lundi 8 Janvier 1923

Fox-Film Location

Des Pas dans les Ténèbres (film anglais).

Nouvelle projection de ce film dont les situations très dramatiques donnent lieu à quelques scènes émouvantes.

Picratt... à la Gare (film américain).

Fantaisie burlesque.

Phocéa-Location

Les Requins.(film italien).

Drame d'aventures asssez compliquées.

Charles Krauss et Marise Dauvray sont deux artistes de valeur et donnent à ce film le relief nécessaire pour le rendre intéressant.

La Provence Pittoresque (film français).

Cette excursion à l'Estaque est, en effet, d'un pittoresque que n'oublient jamais ceux qu'attirèrent ce curieux coin provençal.

Etablissements Weill (Grands Films Artistiques)

Le Marché (film américain).

Un scénario trop riche de détails...

Une mise en scène soignée, somptueuse sans excès, une interprétation homogène : un ensemble très digne d'attention.

Dorothy Dalton et Frédérick Vogeding sont les protagonistes de ce film : ce sont deux artistes au jeu sobre et intelligent, intéressants à suivre.

Cinématographes Méric

Zam-Zammah, l'Idole du feu (film italien).

Film à grande mise en scène : des qualités dans cette réalisation.

Plaira beaucoup à certains publics.

Tatouille, Homme de cœur (film américain).

Scène comique.

Présentation du Mardi 9 Janvier 1923

Agence Générale Cinématographique

L'Idée de Françoise (film français).

En écrivant cette charmante comédie M. Paul Gavault, ne songeait, certes pas, à sa possible adaptation pour l'écran...

Cette œuvre spirituelle, délicieuse au possible, avait-elle les qualités nécessaires pour un film ?

M. Saidreau nous a offert une mise en scène fort agréable, des tableaux d'un charme exquis, des paysages et des points de vue choisis avec goût.

Mlle Gina Palerme, entourée de MM. Etcheparre et A. Dubosc, est la vedette de ce film.

Comptoir Ciné-Location-Gaumont

Au Pays des Mille Lacs (film suédois).

Documentaire soigné, très belle photo.

Que d'eau ! Que d'eau ! (film américain),

Comédie burlesque.

Triplesec et Rondouillard, film danois.

Ce film comique, peut être un peu long, est joué par deux artistes susceptibles de mettre en joie toute une salle. Ils ont un sens du comique direct très particulier et personnel d'un effet irrésistible.

Présentation du Mercredi 10 Janvier 1923

Universal Film Mfg Co

Le Sac Noir (film américain).

Drame policier : un film d'un genre bien souvent servi, puisque pendant un temps fort populaire.

Celui-ci est bien monté et peut intéresser tous les publics.

Tu ne tueras pas (film américain).

Bon film fort bien interprété par Lon Chaney, artiste au jeu puissant et d'un saisissant effet.

DES ANGLES.

LES PRÉSENTATIONS

Palais de la Mutualité, 325, rue Saint-Martin.

Phocéa Location

8, rue de la Michodière.

Présentation du Lundi 15 Janvier, (rez-de-chaussée)

PHOCÉA. — *La Provence pittoresque. Allanch*, plein air.	125
LOMBARDO. — *Le Pianiste*, scène dramatique interprétée par Mlle Léda Gys	1.450

Palais de la Mutualité, 325, rue Saint-Martin

Fox-Film-Location

17, rue Pigalle, 9e Téléph. : Trudaine 66-79, 66-80

21, rue Fontaine, 9e Téléph. : Trudaine 28-66

Présentation du Lundi 15 Janvier, à 2 h. (1er étage)

Traqué, ciné-roman en 3 épisodes avec Georges Walsh.	
1er épisode	872
2e épisode	785
3e épisode	540
Seconde présentation de *l'Épervier noir*, super-vision dramatique avec Maurice Flynn, Rosemary Theby et Eva Novak. Affiches, jeu de 20 photos	

Barbès-Palace, 34, boulevard Barbès

Phocéa Location

8 rue de la Michodière.

Présentation du Mardi 16 Janvier, à 10 h.

RODOLFI. — *Les deux Sergents*, superbe page de l'épopée Napoléonienne	2.050
PHOCÉA. — *Tote*, délicieuse comédie de M. de Morlhon.	785

Madeleine-Cinéma

Films Cosmograph

7, rue du Faubourg-Montmartre.

Présentation du Mardi 16 Janvier 1923, à 10 h.

La Marine Francaise	900
La Poupée brisée, tragi-comédie	1.900

Salons des Visions Cinégraphiques du Gaumont-Palace, 3, rue Caulaincourt

Comptoir-Ciné-Location Gaumont

28, rue des Alouettes Tél. Nord 51-13

Présentation du Mardi 16 Janvier 1923, à 14 h. 30

Livrable le 19 Janvier 1923

Gaumont-Actualités n° 3	200
Édition à fixer ultérieurement	
FIRST-NATIONAL. — Exclusivité Gaumont. — *La Danseuse idole*, mise en scène de Griffith, interpretée par Richard Barthelmess et Clay Seymour. 1 affiche 110/150, 1 jeu de photos 18/24	1.800
GAUMONT. — *Safi*, plein air	130

Ciné Max-Linder, 24, boulevard Poissonnière.

Airell-Films

84, rue d'Amsterdam

Présentation du Mercredi 17 Janvier 1923, à 9 h. 30

Miss Hurluberlu, comédie gaie jouée par la nouvelle vedette Lucie Doraine. Affiches, photos 1.500

L'angoissante Epreuve, drame à grande mise en scène, avec les ballets russes 2.000

Gaumont-Palace, Place Clichy

Universal-Film

12, rue de la Tour des Dames

Présentation du Mercredi 17 Janvier, à 2 h. 30

Kid Roberts, gentleman du Ring, film sportif en 6 rounds de 30 minutes. (6 épisodes de 700 m. environ) ....

Salle Marivaux, 15 Boulevard des Italiens

Société Anonyme Française des Films Paramount

63, Avenue des Champs-Elysées

Présentation du Jeudi 18 Janvier, à 10 heures

PARAMOUNT. — *Fatty fait de l'auto*, comédie gaie........ 1.400

PARAMOUNT. — *Sans haine*, drame avec William Hart... 1.475

PARAMOUNT. — *Paramount-Magazine nº 73*, documentaire. 150

Ciné Max-Linder, 24, boulevard Poissonnière

Cinématographes Harry

158 *ter*, rue du Temple — Tél. Archives 12-54

Présentation du Samedi 20 Janvier 1923

EDUCATIONAL-FILM-CO. — *Comment on fabrique un film*, documentaire........ 260

CHRISTIES-COMÉDIES-SPÉCIALS. — *Maisons de Coutures*, comique. 1 affiche, photos 600

AMERICAN-SUPER-PRODUCTION. — *La Vendetta*, grand drame d'aventures en 6 actes interprété par William Russell. 3 affiches, 1 série de photos........ 1.700

PETITES ANNONCES

(Suite.)

ACHAT ET VENTE DE MATÉRIEL

OCCASION A VENDRE 50 films Pathé-Kok neufs sur bobine, environ 120 mètres, prix 40 francs chaque. Ecrire PRUVOST, 45, Bd de la Chapelle, Paris-10e. (51 à...)

FILMS OCCASION tous genres et prix, demander listes HODEL Paul, 3, rue Bergère, Paris-9e. Gutenberg 49-11. (51 à...)

A ENLEVER

APPAREIL PATHÉ - ENSEIGNEMENT

Complet avec système d'éclairage par lampe à incandescence se branchant sur tous les courants alternatifs ou continus, résistance, transformateur carter aluminium, 12 bobines de 400 mètres, 1 écran de 2 mètres, une bobineuse, etc. Le tout en parfait état à enlever : 1.500 frs. Ecrire ou voir au *Courrier*. (51 à...)

OCCASION A VENDRE : Un Interrupteur à couteau uni-polaire 50 Ampères et un bi-polaire 50 Ampères, Un Ampèremètre 15 Amp. S'adresser au *Courrier*. (32 à...)

A VENDRE appareils syst. Pathé renforcé neuf à 600 fr. — HILBER, Cinématériel, 1, Vieux Marché aux Vins, 1 Strasbourg. (44 à...)

OCCASION : à vendre machine à écrire silencieuse "Noiseless", état de neuf, marche parfaite. S'adresser au *Courrier*. (45 à...)

FILMS en tous genres stock et exclusivité pour amateurs et professionnels. BAUDON ST-LO, 345, rue St-Martin. Tél. : Arch. 49-17. (45 à 4)

FAUTEUILS, **Strapontins, Bancs, Chaises** DÉCORS POUR SCÈNE
Fabrication et prix défiant toute concurrence
DELAPORTE, Constructeur
21, *Rue Chevreul, à PANTIN, (Seine)*
Tram. : Bobigny-les-Halles et Bobigny-Opéra
Arrêt : au Monument du Pré-Saint-Gervais. (4 à...)

A VENDRE une paire de "*Carter Mallet*". Etat de neuf. S'adresser au *Courrier*. (45 à...)

MANUFACTURE DE FAUTEUILS ET STRAPONTINS
MARZO, Maison Fondée en 1860
39, Rue des Terres-au-Curé, 9. Villa Nieuport. PARIS-13e
Chassis et pièces de rechange — Facilite toute transaction (2 à...)

ON DEMANDE A ACHETER D'OCCASION un meuble avec tiroirs métalliques pour classer les chassis-adresses des machives dites « Adressographe ». Faire offres au *Courrier*. (47 à...)

OCCASION **Charbons Conradty** 18 × 22 × 150 mm par paire Frs 1,50, livrable seulement par 500 paires.
A. Hilber Cinématériel STRASBOURG.

OCCASION Lampes à arc pour 100 ampères neuf Frs 180, par pièce.
A. Hilber Cinématériel STRASBOURG.

OCCASION Poste Pathé Modèle III état neuf complet Frs 1.000
A. Hilber Cinématériel STRASBOURG,

OCCASION Appareil Photogr. 10×15 Mentor avec miroir optique Goerz 6 chassis doubles Frs 900.
A. Hilber Cinématériel STRASBOURG. (48 à...)

OCCASION Fauteuils et Strapontins disponibles. Pierre POSTOLLEC. 66, rue de Bondy, Paris-10e.

GROUPES ÉLECTROGÈNES, parfait état, disponibles. Magasin. **Aster, Ballot, Japy, Masson**, visibles en marche. Pierre POSTOLLEC, 66, rue de Bondy. (48 à...)

ACHAT ET VENTE DE FONDS

A VENDRE : Etablissement comprenant : **Salle de Spectacle, Grand Café** avec **Belle Terrasse, Skating** ou **Dancing, Salle de Cercle**, etc., seul dans sous-préfecture. Excellente affaire susceptible d'être encore améliorée. Ecrire au *Courrier*. (38 à...)

A VENDRE : Cinéma 650 places, avec cour permettant agrandissement ou installation Bar, grande ville du Centre. Affaire à mettre au point. Ecrire au *Courrier*. (38 à...)

A **VENDRE** Exploitation Cinématographique comprenant : **Salle de Cinéma** et de **Théâtre, Salle de Bal, Salle de Conférences, Cercle, Salle de Café**, etc..., le tout sans concurrence petite ville du centre. Excellent rapport sans aléas. Ecrire : H. DUVAL au *Courrier*. Joindre timbre (42 à...)

24.000 fr. de rapport, absolument net et garanti par long contrat. Exploitation Cinématographique et immeuble à vendre. Ecrire H. LEROUGE au *Courrier*. Joindre timbre pr réponse. (42 à...)

JE CHERCHE dans grand café, hôtel, cinéma, etc... salle pour faire dancing à la mode, dans ville d'au moins 7.000 hbts. Ecr. d'urgence à Robert RENARD, entrepreneur de spectacles à Neauphle-le-Château (S.-et-O.). (2)

CINÉMA de 700 places, seul pour 6.000 hab., scène, décors, bail 12 ans, loyer 1.500. Matériel bon état, bénéfice 25.000. Prix dem. 50.000. Pour tous renseignements s'adresser au propriétaire, M. TEHET, Pathé-Palace, Châlon. (2)

A VENDRE, Dijon près gare, Salle Cinéma 1.200 pl.. Prix du matériel 15,000 S'adresser pour visiter et traiter M. VERRAIN BOURGUIGNAT, rue Lamonoye Dijon (Côte-d'Or). (2)

DIVERS

Les Conférences Métapsychiques de Mlle Volf sur Vénus, la planète des Diamants, Saturne et Mercure, sont en vente au *Courrier*. — Prix : 1,50. Par poste : 1,65. (20 à...)

ÉCOLE professionnelle des opérateurs cinématographistes de France. Cours de projection et de prise de vues. Tél. Nord 67-52. 66, rue de Bondy, Paris-10e.

Pour ACHETER ou VENDRE **CINÉMA** LYON, Banlieue, Province *Adressez vous à :* **M. BERTHOT** 31, quai des Brotteaux, Lyon (1 à...)

PLACEMENT D'OPÉRATEUR, placement gratuit, charbon pour cinéma extra-lumineux, cours technique supérieur de projection. KINOGRAPH, 31, rue Saint-Antoine, 2 à 7 h. (43 à 1)

EXPLOITANTS !
Je vous offre les moyens d'augmenter vos recettes
Notice gratis
G. GLORIA, 4, place Saint-François, Nice (2-3-4)

SANS PROVISION
NI FRAIS A REMBOURSER
Vous trouverez rapidement ACQUÉREURS, ASSOCIÉS, COMMANDITAIRES pour tous **CINÉMAS**
Chanteclair, 37. r. N.-D.-de-Lorette, Paris. (2-3-4)

— **MANUFACTURE DE SIÈGES DE BILLANCOURT** —
FAUTEUILS, CHAISES, STRAPONTINS. Décors de Scène
Installation complète de Salle de Spectacle
PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE
Téléph. : *Auteuil 06-36*
4, rue Traversière, à **BILLANCOURT** (Seine)
Métro jusqu'à Auteuil et Tramway jusqu'à Pont Billancourt.
Demander notre Catalogue Général, envoyé franco sur demande. (48 à...)

Il n'est pas envoyé de numéros justificatifs pour les petites annonces.

Le Gérant : Charles Le Fraper.

Imp. du COURRIER, 26, Rue du Delta — Tél. : Trud. 28-07

Sponsored by the University of Wisconsin-Madison Center for Interdisciplinary French Studies, the French Embassy, and the ACLS Digital Extension Grant, "Globalizing and Enhancing the Media History Digital Library" (2020-2022)

